
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

01 DÉCEMBRE 2025



RAPPORT

**D'ÉVALUATION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF EVRAS AU
SEIN DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

TABLE DES MATIÈRES

1	Rapport d'évaluation	3
2	Note complémentaire	69

1 Rapport d'évaluation

 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES  Enseignement
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT DIRECTION GÉNÉRALE DU PILOTAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION
RAPPORT D'UNE MISSION D'ÉVALUATION D'UN DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE ou ÉDUCATIF
En référence aux articles 4 § 6. 5° et 7 § 6. 4° du décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection. Mission d'évaluation portant sur la mise en œuvre du dispositif EVRAS au sein des écoles de l'enseignement obligatoire en FWB.

Référence SGI :	VG/FC/JCP/AA-HC/172
Date de la demande :	3 octobre 2024
Service de l'Inspection concerné :	Services d'inspection concernés : <ul style="list-style-type: none">• Service de l'Inspection de l'Enseignement du continuum pédagogique• Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire de transition et de qualification• Service de l'Inspection des Centres psychomédicosociaux
Référence légale :	Référence légale de la mission pour le ou les services identifié(s) respectivement : <ul style="list-style-type: none">- Article 4, § 6. 5° du décret du 10 janvier 2019- Article 7, § 6. 4° du décret du 10 janvier 2019
Composition de l'équipe :	Marilyn GARCET, Élodie MOUYARD, Sylvie RENAUT
Inspectrice de contact :	Sylvie RENAUT

Table des matières

1	CADRE DE LA MISSION.....	3
1.1	Contexte	3
1.2	Objectifs	3
2	CADRE NORMATIF	3
3	MÉTHODOLOGIE.....	4
3.1	Méthode de collecte des données.....	4
3.2	Description de l'échantillon.....	5
4	RELEVÉ ET ANALYSE DES FAITS	7
4.1	Écoles	7
4.1.1	Organisation des animations	7
4.1.2	Opérateurs en charge des animations.....	14
4.1.3	Contenus et supports des animations	18
4.1.4	Opportunités et freins	25
4.2	Opérateurs	33
4.2.1	Organisation des animations	33
4.2.2	Opportunité et freins.....	34
5	CONCLUSION	37
6	RECOMMANDATIONS.....	40
7	RELEVÉ DE « PRATIQUES MAJORANTES »	40
8	SIGNATURES.....	41
9	ANNEXES.....	42
9.1	Méthodologie.....	42
9.2	Autres.....	44
9.2.1	Sondage. Relevé des faits et analyse par niveau et forme d'enseignement.....	45
9.2.2	Questionnaires.....	56

1 CADRE DE LA MISSION

1.1 Contexte

L'EVRAS¹ en milieu scolaire constitue un dispositif éducatif soumis à une évaluation bisannuelle qui s'inscrit dans les missions du Service général de l'Inspection (SGI). L'article 26 de l'accord de coopération précise que, sur proposition du Service général de l'Inspection, le Gouvernement de la Communauté française détermine les modalités objectives et raisonnables de cette évaluation.

Le monitoring des activités EVRAS, quant à lui, est effectué annuellement pour le 31 mars, conformément à l'accord de coopération par :

- la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) pour les Centres PMS (CPMS) ;
- l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) pour les Services de Promotion de santé à l'école (SPSE) ;
- la Direction de l'Égalité des Chances (DEC) et le Service Jeunesse (SJ) pour les ASBL, en ce compris les organisations de jeunesse (OJ) et Centres de jeunes (CJ) ;
- les régions pour les centres de planning familial (CPF).

Une note verte de Madame la Ministre Glatigny du 3 octobre 2024 demande au SGI de répondre aux questions suivantes :

- Le dispositif EVRAS est-il bien mis en place dans toutes les écoles ?
- À quel(s) type(s) d'opérateurs les écoles font-elles appel ?

Pour ce faire, une méthodologie en deux phases ([voir 3 Méthodologie](#)) a été validée par le gouvernement en décembre 2024.

1.2 Objectifs

Le présent rapport permet de participer à l'état des lieux de la généralisation de l'EVRAS au terme de la 1^{re} année de sa mise en œuvre en répondant aux deux questions :

- Les animations EVRAS ont-elles été mises en place au sein des écoles en 2023-2024 ? De quelle manière ?
- À quel(s) type(s) d'opérateur(s) les écoles ont-elles fait appel ?

2 CADRE NORMATIF

Le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en son article 1.4.1-2 12° précise *que* « la Communauté française, les pouvoirs organisateurs et les équipes éducatives veillent à ce que l'école éduque [...] à la vie relationnelle, affective et sexuelle [...] ».

L'accord de coopération du 07/07/23² relatif la généralisation de l'EVRAS, définit l'EVRAS, ses activités, ses thématiques et sa mise en œuvre. Il fait du *Guide pour l'EVRAS*³ un outil de référence.

- Les activités EVRAS « visent à apporter une **information fiable**, objective, et à participer à la déconstruction des stéréotypes ainsi qu'au développement de l'esprit critique. Elles ont pour finalité d'aider les jeunes à construire leur identité, à assurer la protection de leurs droits, à

¹ Éducation à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle

² Instauré par le Décret du 07/09/2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

³ *Guide pour l'EVRAS, Balises et apprentissages*, O'YES Asbl et FLCPF, 2023

considérer l'impact de leurs choix sur leur bien-être et celui des autres, et à prendre des décisions éclairées tout au long de leur vie » (Art. 2§1).

- Les activités d'EVRAS, formations ou animations, sont « mises en place par des **opérateurs labellisés** [...] ». Ces interventions en EVRAS se veulent **participatives et centrées** sur les **besoins des apprenants** et des apprenantes en prenant en compte **leurs acquis et leur développement relationnel, psycho-affectif et sexuel** » (Art. 2§2).
- « Chaque activité EVRAS doit se réaliser dans un contexte respectueux de chacun et de chacune et propice au bon déroulement de celle-ci. Ce contexte favorable permet aux enfants et aux jeunes de s'exprimer librement ainsi que d'intégrer et de s'approprier les thématiques et contenus visés à l'article 4. La **confidentialité des propos et des échanges** est un des fondements des animations proposées aux enfants et aux jeunes » (Art. 5).
- « Les Pouvoirs organisateurs et les équipes éducatives sont **responsables de la mise en œuvre** et de la coordination de l'EVRAS dans leurs établissements scolaires » (Art. 23§1).

L'accord indique (Art. 23§3) que la généralisation de l'EVRAS est « poursuivie par la tenue d'**animations obligatoires** spécifiques :

- dans l'enseignement ordinaire fondamental à concurrence d'une animation de **deux périodes** en **sixième année** de l'enseignement **primaire** ;
- dans l'enseignement ordinaire secondaire à concurrence d'une animation de **deux périodes** en **quatrième année** de l'enseignement **secondaire** ;
- dans l'enseignement spécialisé, à concurrence de **quatre animations d'une période**, en **maturité IV**, en **phase 2 de la forme 3** et en **quatrième année de la forme 4** ».

Les circulaires **9020 du 07 septembre 2023** et **9044 du 20 septembre 2023** explicitent la mise en application de l'accord de coopération pour l'année scolaire 2023-2024.

3 MÉTHODOLOGIE

3.1 Méthode de collecte des données

La méthodologie, dont le dispositif a été validé par le Gouvernement⁴, prévoit une collecte des données en deux phases : un sondage envoyé à toutes les écoles concernées par la généralisation de l'EVRAS et une étude de terrain dans un échantillon d'écoles.

Le sondage permet une approche globale, générale, au départ d'un questionnaire en ligne à destination des directions des écoles.

L'étude de terrain quant à elle permet :

- de préciser les informations obtenues via sondage, de toucher les écoles qui n'auraient pas répondu et d'expliquer les raisons de l'absence d'organisation par des entretiens semi-directifs avec les directions ;
- d'intégrer le point de vue des opérateurs au départ d'entretiens semi-directifs avec leurs responsables ;
- de compléter les déclarations des acteurs par de l'analyse documentaire.

Les données ont fait l'objet d'une analyse qualitative et quantitative.

⁴ Note du 20 décembre 2024

3.2 Description de l'échantillon

L'échantillon du sondage est exhaustif. Sa population source est composée de 2 611 écoles parmi lesquelles :

- 1 826 fondamentales ordinaires organisant une 6^e année primaire,
- 157 fondamentales spécialisées (maturité IV),
- 536 secondaires ordinaires organisant une 4^e année,
- 92 secondaires spécialisées (phase 2 de la forme 3, 4^e année de la forme 4).

Sur l'ensemble des directions des 2 611 écoles invitées à répondre à l'enquête en ligne, 1 518 écoles y ont répondu, soit 58 %. Les résultats ventilés sur les différents niveaux et formes d'enseignement sont repris dans le tableau 1.

	Fondamental ordinaire	Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire	Secondaire spécialisé	Total
Écoles ayant répondu	1 084	76	303	55	1 518
Écoles n'ayant pas répondu	742	81	233	37	1 093
Total	1 826	157	536	92	2 611

Tableau 1. Ventilation des écoles invitées à participer à l'enquête en ligne

De ce panel ont été sorties 29 écoles ayant répondu mais non concernées par le dispositif faute, par exemple, de 6^e primaire organisée en 2023-2024.

L'échantillon de l'étude de terrain est raisonné. La population source a été divisée en deux strates distinctes :

- un groupe de 1 518 écoles ayant répondu au questionnaire en ligne ;
- un groupe de 1 093 écoles n'ayant pas répondu au questionnaire en ligne.

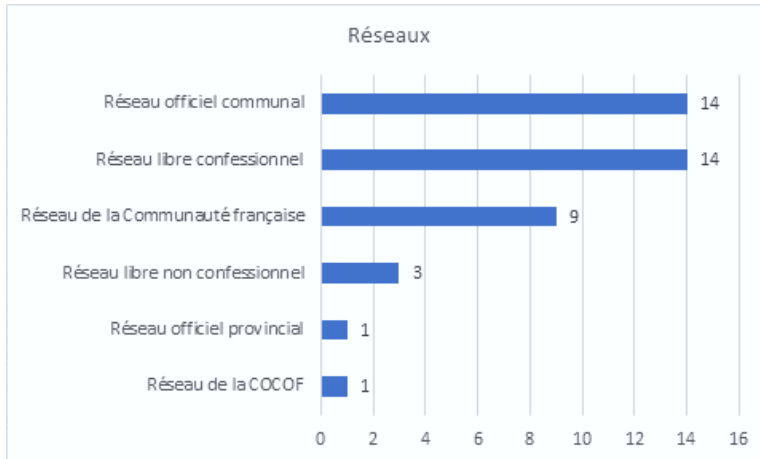
Dans la strate des écoles ayant répondu au sondage, une sélection de 10 écoles fondamentales ordinaires, 10 écoles secondaires ordinaires et une école secondaire spécialisée a été effectuée. Parmi ces 21 écoles, a été opérée une sélection de :

- 12 écoles ayant organisé une animation EVRAS durant l'année scolaire 2023-2024, en veillant à une représentativité de tous les opérateurs ;
- 9 autres écoles n'ayant pas organisé d'animation EVRAS en 2023-2024. Lors des visites, il est apparu que 3 de ces écoles avaient bien organisé des animations EVRAS.

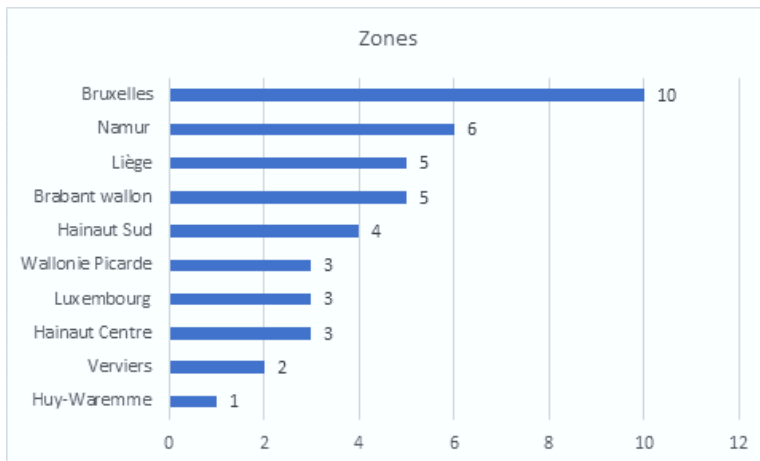
Dans la strate des écoles n'ayant pas répondu au sondage, une sélection de 10 écoles fondamentales ordinaires, 10 écoles secondaires ordinaires et une école secondaire spécialisée a été effectuée. Ces écoles ont été choisies de manière à compléter l'échantillon afin que chaque réseau, zone et catégorie ISE soient représentés (graphiques 1, 2 et 3).

L'étude de terrain a ainsi été menée auprès de 42 écoles et de 35 opérateurs avec lesquels elles ont choisi de travailler pour prendre en charge les animations.

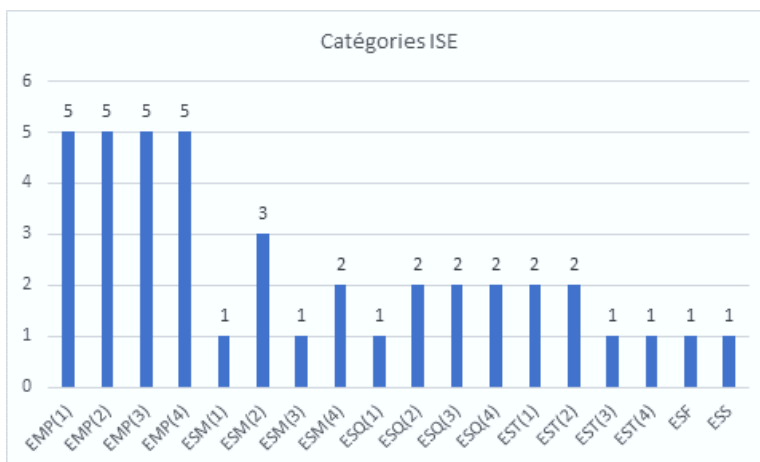
Après consolidation des données, l'échantillon final se compose de **1 510 écoles** sondées et visitées et de 35 opérateurs.



Graphique 1. Ventilation des écoles visitées selon les réseaux



Graphique 2. Ventilation des écoles visitées en fonction des zones



Graphique 3. Ventilation des écoles visitées en fonction des catégories

4 RELEVÉ ET ANALYSE DES FAITS

Les réponses de 1 510 écoles concernées par la mise en œuvre des animations EVRAS et des 35 opérateurs sollicités dans ce cadre servent à l'élaboration du rapport.

Sont présentées dans un premier temps les données issues des écoles, dans un second temps celles obtenues exclusivement auprès des opérateurs.

4.1 Écoles

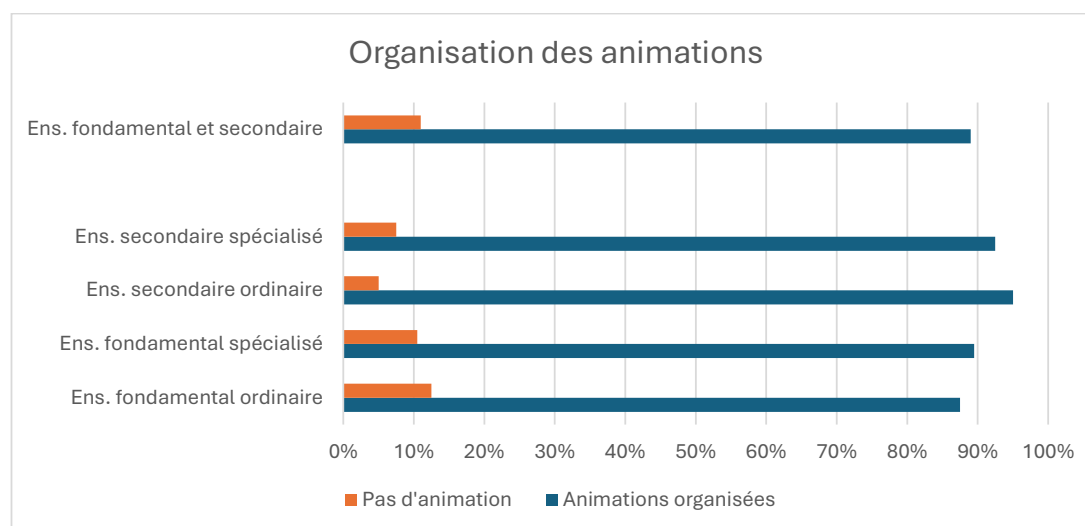
Les écoles ont été interrogées via un sondage et des visites de terrain. Les données sont ici présentées en fonction de la progression thématique proposée dans les questionnaires. Chaque point reprend les grandes lignes du sondage puis celles de l'étude de terrain, le cas échéant complétées par les informations tirées de l'analyse documentaire et des précisions des opérateurs pour les questions communes.

Chaque point se conclut par une synthèse proposant une analyse eu égard, notamment, au cadre normatif. Elle est présentée dans un encadré.

4.1.1 Organisation des animations

■ MISE EN PLACE DES ANIMATIONS

D'après les réponses du sondage, les animations EVRAS ont été mises en place dans les classes ciblées⁵ par le décret dans 89 % des écoles ayant répondu concernées par le dispositif, avec une tendance plus systématique dans l'enseignement secondaire ordinaire (graphique 4).



Graphique 4. Proportion d'écoles ayant organisé ou non les animations obligatoires par niveau et forme d'enseignement

Quand les activités EVRAS n'ont pas été organisées par les écoles concernées par le dispositif (11 %), la raison la plus fréquemment avancée pour justifier la non-application du cadre décretaal est l'impossibilité de trouver un opérateur disponible (47 directions).

⁵ 6^e primaire (P6), 4^e secondaire (S4) et enseignement spécialisé

Lorsque les animations sont organisées, des directions signalent quelques difficultés dans leur mise en place. Dans l'enseignement fondamental ordinaire, des directions (17) font état de pressions des parents. Dans l'enseignement spécialisé, des directions (8) mentionnent une difficulté d'adaptation des animations aux profils spécifiques de leur population scolaire.

Sur le terrain, d'après les déclarations des directions et l'analyse documentaire, les animations EVRAS ont été mises en place dans les classes ciblées par le décret, dans 35 des 42 des écoles visitées, sans différence significative entre l'enseignement fondamental et le secondaire.

- Sur les 20 écoles fondamentales ordinaires, 17 ont organisé des animations en 2023-2024.
- Sur les 22 écoles secondaires, 18 ont organisé des animations en 2023-2024.

En outre, 20 des 21 écoles qui n'ont pas répondu au sondage ont organisé des animations dans les classes obligatoires.

Dans la majorité des écoles fondamentales et secondaires visitées, la généralisation de l'EVRAS en 2023-2024 n'a pas posé de difficultés majeures en raison de l'existence d'une collaboration préalable avec l'opérateur ou encore parce que le dispositif était déjà intégré dans les pratiques de l'école avant l'accord de coopération.

Cependant, 4 écoles fondamentales ont rencontré des difficultés de mise en œuvre liées à la diffusion d'informations erronées dans les médias et véhiculées par les réseaux sociaux à la rentrée scolaire 2023-2024. Dans ces écoles, les déclarations de presse et les rumeurs colportées par les réseaux sociaux ont suscité l'inquiétude de certains parents. Ces derniers craignaient que des sujets liés à la sexualité soient abordés dès la maternelle (2), que la notion de genre soit traitée (1) ou des informations jugées inadaptees à l'âge des enfants ou « honteuses » soient diffusées (1).

L'école a rencontré des difficultés particulières pour généraliser l'EVRAS pour les raisons suivantes : en septembre 2023, la rentrée a été particulièrement difficile en raison de la forte médiatisation autour de l'EVRAS. La direction a reçu plusieurs messages virulents de la part de parents, ainsi que plusieurs pétitions signées par un grand nombre d'entre eux.

Parmi les écoles visitées, 7 sur 42 n'ont pas organisé d'animations. Cette proportion plus élevée que celle observée dans le sondage s'explique par la constitution de l'échantillon raisonné où 6 écoles sont questionnées sur les raisons de l'absence d'organisation.

Les 7 écoles qui n'ont pas organisé les animations EVRAS l'expliquent comme suit :

- problèmes d'organisation : manque de temps, absence de la direction ou de l'animatrice (4) ;

Dans un établissement, les animations étaient bien programmées, mais n'ont pas pu se tenir en raison de l'absence de l'animatrice, qui n'a pas pu être remplacée.

- méconnaissance de cadre légal par la direction (1) ;

La direction précédente n'avait pas compris que la mise en place des animations relevait de sa responsabilité. Elle n'a donc pas relancé le SPSE, qui intervenait habituellement dans ce cadre.

- indisponibilité de l'opérateur (1) ;

Le centre de planning familial contacté n'avait plus de disponibilité pour l'année scolaire 2023-2024.

- Transition de l'ancienne organisation vers la généralisation (1).

Les animations EVRAS sont organisées de manière régulière en 3^e année secondaire depuis plus de 20 ans, l'année 2023-2024 a été considérée comme une année de transition. La majorité des élèves de 4^e ayant déjà bénéficié des animations en 3^e, la direction et l'opérateur ont convenu de postposer la généralisation à l'année 2024-2025. Depuis la rentrée 2024, les animations sont désormais proposées en 4^e.

▪ PRÉSENCE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL LORS DES ANIMATIONS

Les informations relatives à l'implication d'un membre du personnel (MDP) durant les animations EVRAS n'ont été prélevées qu'en entretien sur le terrain.

Parmi les 35 écoles ayant organisé des animations EVRAS, une minorité (7) a impliqué un membre de son personnel lors des séances, le plus souvent le titulaire de la classe. Il s'agit d'écoles de l'enseignement fondamental (6) et de l'enseignement spécialisé (1). La présence d'un enseignant n'est pas en lien avec le traitement d'une thématique spécifique mais répond, d'après les directions, à une volonté de leur part de(d') :

- observation du groupe (2 écoles fondamentales ordinaires) ;
- relais éventuel auprès des élèves si des questions subsistaient après l'animation (2 écoles fondamentales ordinaires) ;
- rassurance des élèves, en maintenant une figure adulte connue à leurs côtés (1 école fondamentale ordinaire) ;
- rassurance des parents sur le contenu des animations le cas échéant (1 école fondamentale ordinaire) ;
- gestion disciplinaire du groupe (1 école secondaire spécialisée).

Les directions (4) précisent que certains opérateurs souhaitent que les animations se déroulent sans la présence d'un MDP afin notamment de libérer la parole des élèves, de respecter la confidentialité des échanges et offrir un espace sécurisé d'expression (3). Ce souhait fait parfois l'objet d'une charte ou d'une convention (2).

Dans une école d'enseignement spécialisé, le directeur aurait souhaité qu'un membre de son personnel puisse être présent, au vu du profil de ses élèves qui nécessitent un encadrement spécifique. L'opérateur a refusé cette proposition. La direction a dû intervenir à deux reprises afin de rétablir le cadre disciplinaire au sein des groupes classes.

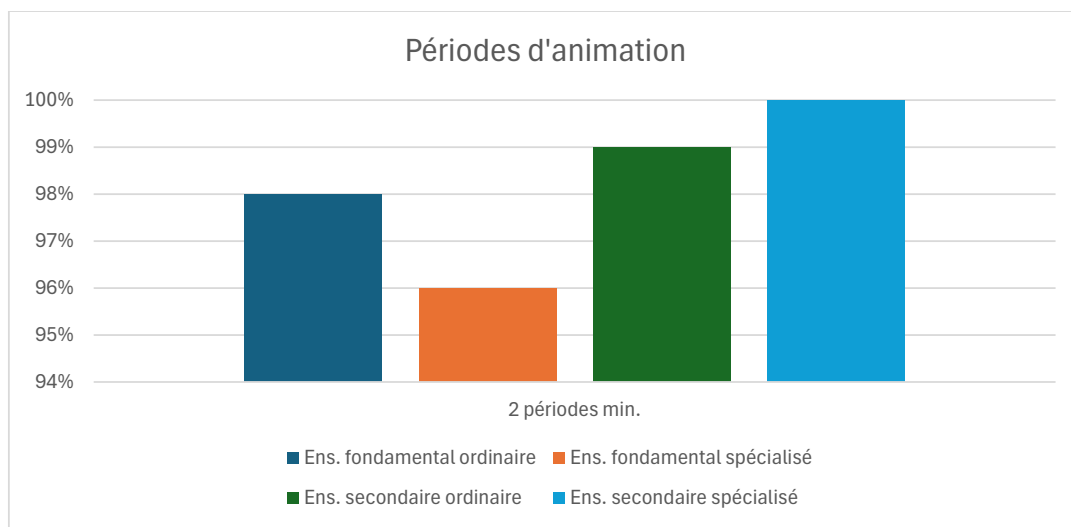
Selon les opérateurs, peu d'écoles prévoient la présence d'enseignants aux animations EVRAS. Dans le secondaire, les opérateurs déclarent privilégier les interventions sans cette présence afin de garantir un espace de confidentialité et de liberté de parole.

Quand un MDP est présent aux animations, les opérateurs (7) déclarent que son rôle est d' :

- accompagner les élèves en tant que « témoin passif » (3 opérateurs) ;
- assurer le relais auprès des élèves en poursuivant les échanges après l'animation (2) ;
- entendre les propos tenus pour éviter toute déformation possible auprès des parents (1) ;
- encadrer le groupe d'élèves sur le plan disciplinaire dans 1 école de l'enseignement spécialisé.

▪ PÉRIODES CONSACRÉES AUX ANIMATIONS

Selon les données du sondage, dans les écoles organisant les animations, la quasi-totalité des classes de l'enseignement ordinaire et spécialisé a bénéficié de 2 périodes minimum d'animation (graphique 5). Cependant, seul un tiers des classes de l'enseignement spécialisé a bénéficié des 4 périodes prévues par le décret.



Graphique 5. Proportion des classes dans lesquelles des animations ont été menées ayant bénéficié d'au minimum 2 périodes

Dans les écoles visitées, la quasi-totalité des classes (142/150) a bénéficié d'au moins deux périodes.

Dans les écoles fondamentales ordinaires, 2 classes sur 35 ont bénéficié d'une unique période d'animation tandis que 33 classes ont bénéficié d'au moins 2 périodes.

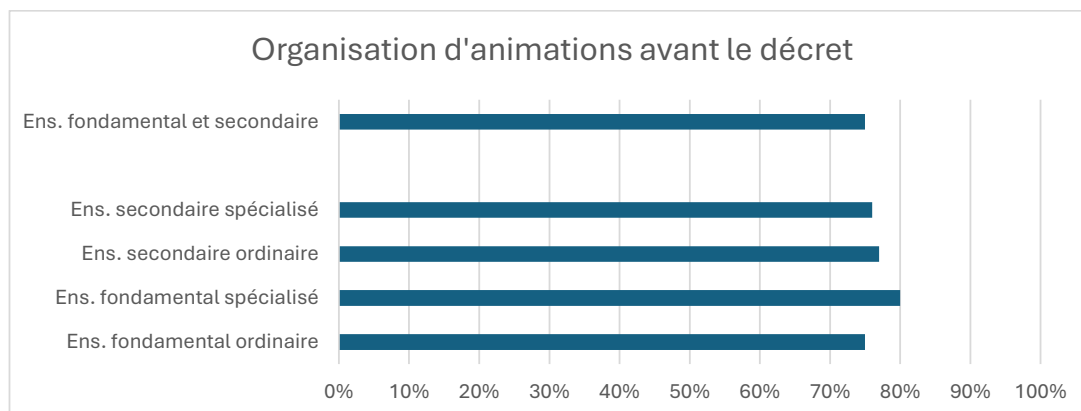
1 seule période d'animation a été organisée sur le thème des premières règles, en présence des garçons et des filles. L'intervention s'est déroulée sous forme d'une information factuelle afin d'éviter d'éventuelles questions liées à la sexualité. Cette formule réduite a fait suite à la contestation de parents opposés à la mise en place de l'EVRAS dans l'école.

Dans les écoles secondaires ordinaires, 96 classes sur 102 ont bénéficié d'au moins 2 périodes.

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, si toutes les classes ont profité d'au moins 2 périodes, 6 des 13 classes ont bénéficié d'au moins 4 périodes.

▪ CLASSES CONCERNÉES PAR LES ANIMATIONS AVANT LA GÉNÉRALISATION

Avant l'entrée en vigueur du décret, quelque 75 % des écoles ayant répondu au sondage et organisant les animations EVRAS obligatoires proposaient déjà des animations EVRAS dans les classes ciblées par le décret, dans une proportion plus marquée dans l'enseignement fondamental spécialisé (graphique 6).



Graphique 6. Proportion d'écoles organisant les animations les ayant mises en place avant le décret de 2023 dans les classes soumises à l'obligation.

Toutes les écoles fondamentales visitées avaient déjà mis en place des animations dans les classes ciblées avant l'arrivée du décret. 15 écoles secondaires étaient engagées dans cette démarche.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une poursuite naturelle d'une pratique ancrée dans la culture de l'école, souvent en collaboration avec les mêmes opérateurs partenaires que les années précédentes.

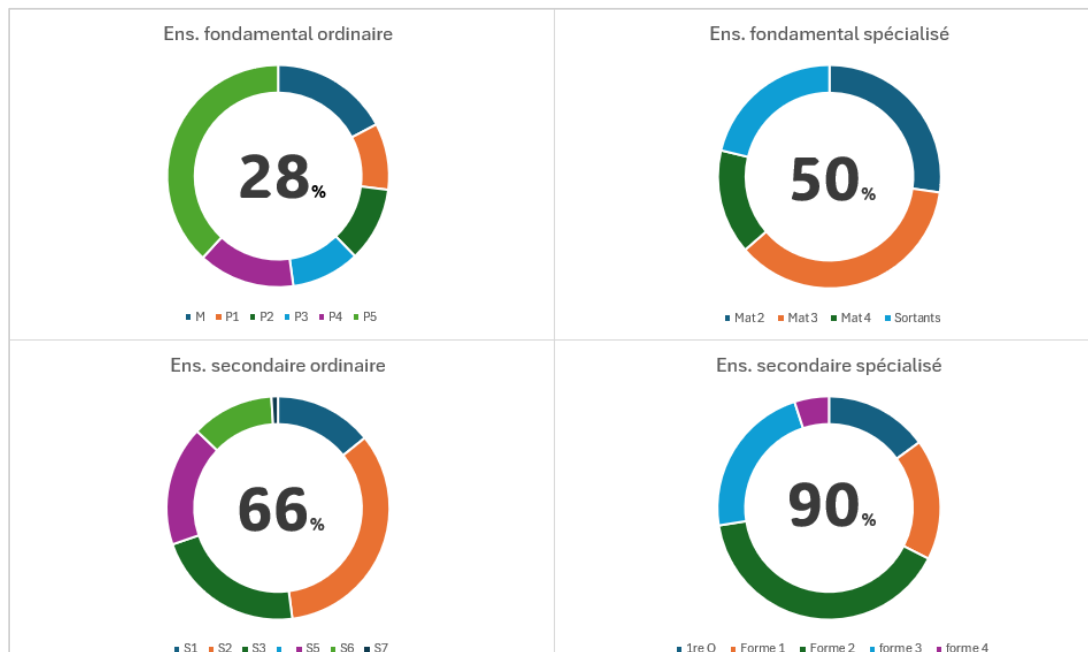
■ ANIMATIONS DANS LES CLASSES NON CIBLÉES

Selon les déclarations du sondage, 38 % des écoles organisant les animations EVRAS obligatoires, mettent également en place des animations EVRAS dans des classes non ciblées par l'obligation du décret (graphique 7). Les propos tenus par les directions pour expliquer la mise en place des animations sont : répondre aux besoins concrets des élèves, intégrer l'EVRAS dans le projet d'école, poursuivre des initiatives antérieures au décret ou encore profiter de l'initiative et de la disponibilité des opérateurs.

Des écoles fondamentales ordinaires (27 %) ont proposé des animations EVRAS à d'autres classes, principalement en P5. Les thématiques abordées portent alors sur les relations interpersonnelles, le développement du corps humain, les sentiments et les émotions.

Des écoles de l'enseignement secondaire ordinaire (66 %) ont élargi le champ des animations, notamment en S2, avec un accent mis sur l'identité de genre et les violences. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, le taux d'élargissement s'élève à 90 %.

À l'inverse, certaines écoles n'ont pas organisé d'animations pour les classes non concernées par l'obligation. Elles avancent plusieurs arguments parfois simultanément : des difficultés organisationnelles (98 %), le caractère non obligatoire des animations (86 %), l'absence de nécessité (76 %) ou encore une inadéquation entre les contenus proposés et le public (58 %).



Graphique 7. Pourcentage d'écoles organisant également des animations dans les classes non ciblées et répartition selon le public concerné

Plus de la moitié des écoles visitées (23/35) a aussi choisi d'organiser des animations EVRAS dans les classes non ciblées, soit parce qu'elles le faisaient déjà avant l'accord de coopération, soit parce qu'elles ont identifié des besoins spécifiques chez ces élèves ou encore en raison de l'organisation des classes (niveaux groupés). Certaines écoles ont également souligné qu'elles traitaient déjà l'EVRAS de manière transversale via leur projet d'école citoyenne, même sans animation formelle.

Dans l'enseignement fondamental, huit écoles visitées ont déclaré organiser des animations EVRAS dans des classes non ciblées par le décret :

- 4 écoles en 4^e et en 5^e années de l'enseignement primaire ;
- 2 écoles en 1^{re} et 2^e années de l'enseignement primaire ;
- 1 école en 3^e année de l'enseignement maternel ;
- 1 école en 2^e année de l'enseignement maternel⁶.

Les sujets sont souvent en lien avec le consentement, le respect de soi et des autres, l'intimité, les différences filles - garçons, le respect du corps et la gestion des émotions.

Dans les écoles secondaires visitées, 15 d'entre elles proposent des animations aux élèves non concernés par les animations obligatoires EVRAS ⁷:

- 14 écoles organisent des animations pour les élèves de 2^e année secondaire
- 4 écoles étendent les animations aux élèves de 5^e secondaire
- 1 école les propose aux élèves de première année

⁶ Cette école a également proposé des animations EVRAS pour les classe de 4^e et 5^e de l'enseignement primaire.

⁷ Les écoles peuvent proposer des animations dans plusieurs années à la fois.

Les sujets traitent essentiellement la reproduction et la contraception, la déconstruction de stéréotypes liés au genre, la prévention aux usages des réseaux sociaux (informations tronquées, risques d'atteinte à l'image...).

Autant dans les déclarations du sondage que dans les constats du terrain, de nombreuses directions font part de l'intérêt de proposer des animations EVRAS aux élèves de 2^e secondaire. Certaines avancent les explications suivantes :

- le constat par les équipes éducatives et pédagogiques que *beaucoup de questions relatives à l'EVRAS émergent déjà chez ces élèves. Ces séances ciblent principalement les thématiques en lien avec les aspects relationnels et le rapport au corps.*
- *période charnière pour le jeune qui entre dans l'adolescence.*

En ce qui concerne les écoles qui n'ont pas organisé d'animations pour les classes non concernées par l'obligation, elles déclarent qu'il n'est pas nécessaire d'aller au-delà des obligations légales (2), qu'elles souhaitent les animations mais se heurtent à un manque de disponibilité des opérateurs (2), qu'elles traitent de l'EVRAS de manière transversale en réponse aux besoins des élèves.

ORGANISATION

Au regard du prescrit

De manière globale, **89 % des écoles concernées** (1 510⁸) par la mise en place des animations EVRAS obligatoires en P6 et S4 et dans l'enseignement spécialisé, ont **organisé des animations** EVRAS en 2023-2024 et répondent à ce premier niveau du prescrit.

Les animations EVRAS ont **impliqué un membre du personnel** dans 7 écoles visitées (sur 42). Les directions précisent que ce MDP a adopté une posture neutre, sans participation active, essentiellement pour assurer la liberté de parole des élèves. Néanmoins, non cadrée, cette pratique risque d'aller à l'encontre de la **confidentialité** des échanges inscrite dans l'accord de coopération (Art. 5).

Quand elles n'ont **pas organisé d'animation**, les écoles évoquent principalement (49 directions sur 170) la difficulté à trouver un **opérateur disponible**. 17 directions de l'enseignement fondamental font état de **pression des parents**.

Si elles n'ont **pas répondu au sondage**, 20 des 21 écoles visitées dans cette situation **mettent toutefois en place** des animations EVRAS.

Le **nombre de périodes** prescrit est, d'après les directions, respecté dans **82 %** des 1 510 écoles concernées ayant répondu et visitées. Le respect du prescrit concerne une **large majorité (92 %) des écoles organisant les activités**.

La proportion d'écoles de l'enseignement spécialisé respectant le cadre (35 %) quand elles mettent en place les animations peut être expliquée par une **contradiction** entre la circulaire 9020 indiquant 2 périodes et le décret qui en exige 4. De plus, un élève de l'enseignement spécialisé peut fréquenter plusieurs années un degré de maturité ou une phase.

⁸ Panel des écoles ayant répondu et ayant été visitées

Avant le prescrit

Globalement, **75 %** des écoles organisant les animations déclarent qu'elles mettaient déjà en place des animations EVRAS **avant la généralisation**. Dans la majorité des cas, il s'agit selon les directions de la **continuité** d'une pratique bien établie, inscrite dans la culture de l'école.

Au-delà du prescrit

Sur l'échantillon des 1 510 écoles concernées, **un tiers** annonce mettre en place des animations EVRAS **dans des classes non ciblées** par l'obligation du décret. C'est le cas d'environ deux tiers des écoles secondaires de l'enseignement ordinaire. Lorsque ces écoles élargissent le champ des animations, la **2^e année secondaire** est davantage visée. Cet élargissement peut s'expliquer par les préoccupations plus prégnantes de cette tranche d'âge autour des changements physiques et relationnels liés à l'adolescence. Dans l'enseignement secondaire **spécialisé** plus de **90 % des écoles** rapportent proposer des animations à des classes hors obligation. Dans l'enseignement **fondamental** ordinaire, c'est la **5^e année** qui est le plus souvent visée par des animations EVRAS.

4.1.2 Opérateurs en charge des animations

▪ OPÉRATEURS LABELLISÉS

Comme imposé par le prescrit, 95 % des écoles sondées ayant organisé les activités EVRAS déclarent recourir à des opérateurs labellisés EVRAS : centres de planning familial (55 %), CPMS (52 %), SPSE (20 %) et ASBL labellisées (6,3 %)⁹.

Les CPMS sont les plus sollicités par les écoles de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, tandis que les centres de planning familial interviennent davantage auprès des écoles de l'enseignement secondaire des deux formes. Les ASBL (AMO¹⁰, Infor Jeunes) sont plus représentées dans l'enseignement secondaire que dans le fondamental.

Un ou plusieurs opérateurs labellisés sont intervenus dans 33 des écoles visitées (tableau 2).

	Dans l'enseignement primaire	Dans l'enseignement secondaire
CPF	5	13
CPMS	1	3
SPSE	5	
CPF + CPMS	1	
CPF + CPMS + SPSE	2	1
CPF + SPSE		1
ASBL labellisée ¹¹	1	

Tableau 2. Opérateurs intervenants seuls ou en collaboration dans les écoles visitées

Les centres de planning familial (CPF) sont sollicités seuls ou en collaboration avec un autre service dans plus de 2 écoles sur 3, majoritairement dans le secondaire. Le SPSE est cité principalement dans l'enseignement fondamental (7). Les CPMS sont cités tant en secondaire (4) qu'en primaire (4) tant en partenariat que seul.

⁹ Les pourcentages ne sont pas cumulables, car les écoles recourent souvent à plusieurs opérateurs pour leurs différentes classes

¹⁰ Action en milieu ouvert, service agréé de l'Aide à la Jeunesse chargé d'accueillir, d'accompagner, de soutenir et d'orienter les jeunes

¹¹ Label obtenu sur dossier auprès du Comité d'attribution

Trois écoles fondamentales ordinaires déclarent avoir rencontré des difficultés à trouver un opérateur en raison d'un manque de disponibilité. Pour deux d'entre elles, le problème a été résolu au terme de multiples recherches. Une école a dû faire appel à un opérateur non labellisé car celui-ci était le seul à être disponible à la période souhaitée.

Par ailleurs, six écoles précisent n'avoir rencontré aucun obstacle, grâce à une collaboration déjà établie avec un opérateur avant l'entrée en vigueur du décret, ce qui a facilité la mise en œuvre des animations.

▪ OPÉRATEURS NON LABELLISÉS

Lors du sondage, le recours à des opérateurs non labellisés est relevé dans les déclarations des directions de 68 écoles (5 %) organisant des animations. Pour 17 de ces écoles, l'opérateur non labellisé intervient seul.

La proportion d'opérateurs non labellisés est la plus faible dans l'enseignement fondamental. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, 30 % des écoles déclarent faire appel à des opérateurs non labellisés en collaboration avec leur CPMS : il s'agit alors de leur personnel paramédical, formé à l'EVRAS.

Les AMO sont des partenaires non labellisés souvent cités, en particulier dans l'enseignement ordinaire.

Lors des visites, 2 écoles fondamentales ordinaires ont fait appel à un opérateur non labellisé pour les raisons suivantes :

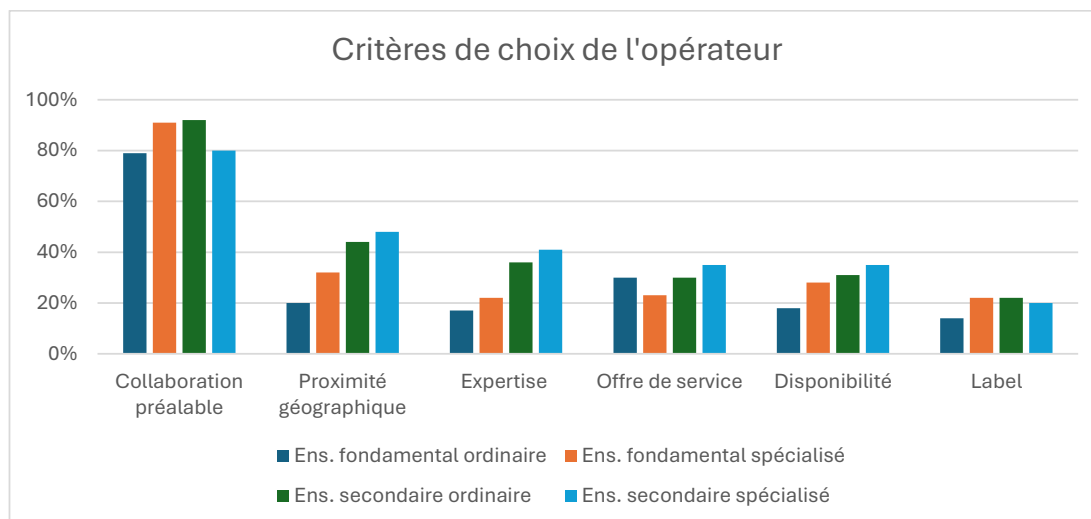
- manque de disponibilité des opérateurs labellisés (1)
- opérateur imposé par le PO¹² (1)

▪ CHOIX DE L'OPÉRATEUR

Lors du sondage, les directions d'école de l'ensemble des formes et niveaux d'enseignement déclarent majoritairement que le choix de l'opérateur repose d'abord sur une collaboration préalable (graphique 8). La proximité géographique constitue un second critère de sélection, sauf dans l'enseignement fondamental ordinaire, où l'offre de service de l'opérateur prime. Dans l'enseignement secondaire, l'expertise de l'opérateur est également prise en compte.

Enfin, la labellisation de l'opérateur apparaît comme le critère de choix le moins fréquemment mentionné par les écoles. Cela pourrait s'expliquer par le recours majoritaire aux opérateurs labellisés dits « historiques » (CPMS, CPF, SPSE).

¹² Pouvoir organisateur



Graphique 8. Critères ayant motivé le choix de l'opérateur selon les directions

Sur l'ensemble des écoles visitées, les raisons principales motivant le choix de l'opérateur sont la collaboration préalable (en premier choix dans 30 écoles) et la proximité géographique (23 écoles). L'offre de service, l'expertise et la disponibilité sont ensuite citées par la moitié des écoles. La labellisation est le critère le moins retenu (13 écoles jamais en premier choix) pour tous les niveaux et types d'enseignement.

▪ CONTACT AVEC L'OPÉRATEUR

Dans le sondage, la direction est le premier acteur cité dans la prise de contact avec les opérateurs (65 % des écoles), c'est principalement le cas pour les écoles fondamentales ordinaires (69 %) et pour les écoles secondaires ordinaires (62 %). Dans les écoles secondaires spécialisées, la direction n'est plus l'initiateur principal (30 %). Ce rôle revient prioritairement à des acteurs tels que l'assistante sociale de l'école ou des membres du personnel non enseignant (35 %).

Lors des visites de terrain, les directions peinent à préciser qui initie le contact, elles déclarent que la collaboration est reconduite naturellement d'année en année.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, les directions déclarent que c'est l'opérateur qui prend contact avec l'école (10/17), viennent ensuite la direction ou un enseignant (6/17) et le PO (1).

Dans l'enseignement secondaire, les écoles déclarent que les contacts sont engagés par la direction (11), par l'opérateur (4), par la cellule EVRAS de l'école (2) ou par le CPMS (1).

Trois directions d'école soutiennent que la mise en œuvre de l'EVRAS relève de la responsabilité du CPMS ou le SPSE et ne s'investissent donc pas dans l'organisation des animations.

La moitié des opérateurs rencontrés (17) déclarent être à l'initiative de la prise de contact via une offre de service. Un tiers (12) déclarent que c'est l'école qui a pris contact avec eux. Pour les autres (5), les contacts se sont faits par l'intermédiaire du PO, du SPSE ou du CPMS. Un opérateur signale qu'il n'y a pas eu de démarche spécifique, s'agissant de la reconduction d'une collaboration.

OPÉRATEURS

Opérateurs labellisés

En ce qui concerne le respect du cadre en matière de label, les données collectées indiquent que quelque **84 % des 1 510 écoles concernées** font appel à un opérateur labellisé. Cela représente **95 % des écoles qui déclarent organiser les animations**.

Les **opérateurs labellisés** intervenant dans les écoles sont principalement les centres de planning familial. Viennent ensuite les CPMS et les SPSE. Les ASBL sont les opérateurs les moins représentés. Quelques écoles fondamentales déclarent avoir rencontré des difficultés liées à la **disponibilité des opérateurs**, dont une qui a dû recourir à un opérateur non labellisé. Plusieurs directions d'écoles soulignent que leur **collaboration de longue date** avec des opérateurs a facilité l'organisation des animations.

Opérateurs non labellisés

68 écoles ayant organisé des animations EVRAS déclarent faire appel à des **opérateurs non labellisés**, dont 17 recourent uniquement à ces opérateurs. Les directions de deux écoles visitées ont précisé que ce recours à des opérateurs non labellisés est dû à un **manque de disponibilité** des autres opérateurs ou à une **contrainte** imposée par le PO.

Dans l'enseignement **secondaire spécialisé**, les écoles mobilisent principalement **leurs ressources internes**, souvent des membres du personnel paramédical, social ou psychologique, comme opérateurs.

Les partenaires non labellisés le plus souvent cités sont les **AMO**.

Choix de l'opérateur

Des déclarations du sondage comme de l'enquête de terrain, il apparaît que le **choix de l'opérateur** repose avant tout sur une **collaboration préalable**. La proximité géographique est le second critère d'importance. L'offre de service, déterminante dans les écoles fondamentales ordinaires, l'expertise, davantage citée dans les écoles secondaires ordinaires, et la disponibilité sont également fréquemment relevées. La **labellisation** est le critère le **moins retenu**.

Contact avec l'opérateur

La **direction** est majoritairement citée comme **initiatrice du contact** avec les opérateurs (65 % des écoles). Les écoles de l'enseignement secondaire spécialisé déclarent que la direction n'est pas l'initiateur principal : ce rôle revient à des acteurs tels que l'assistante sociale de l'école ou des membres du personnel non enseignant.

Sur le terrain, l'initiative du contact semble **moins définie**. En effet, les directions indiquent que le contact se renouvelle naturellement d'année en année. Dans les **écoles fondamentales** visitées, l'**opérateur** est l'initiateur principal du contact (10 écoles/17). Dans les écoles secondaires visitées, les déclarations mentionnent par deux fois la cellule EVRAS.

Les **opérateurs** déclarent, pour la moitié d'entre eux, être à l'**initiative** de la prise de contact.

En outre, 3 directions d'écoles visitées considèrent, à l'encontre du cadre normatif¹³, que l'organisation de l'EVRAS relève uniquement du CPMS ou du SPSE dont la responsabilité est d'initier le contact.

¹³ L'article 23 de l'Accord de coopération précise que cette responsabilité incombe aux Pouvoirs organisateurs et aux équipes éducatives

4.1.3 Contenus et supports des animations

Cette partie se fonde sur les réponses obtenues en étude de terrain des 35 directions d'écoles organisant les animations EVRAS et des 35 opérateurs associés à ces animations.

- THÉMATIQUES

Thématiques abordées en animation

Globalement, pour les deux niveaux d'enseignement, les deux thématiques les plus citées par les directions des écoles visitées sont « Corps et développement... » (25 occurrences) et « Relations interpersonnelles » (20 occurrences). Les déclarations des opérateurs mettent en avant les deux mêmes thématiques dans des proportions inversées (20 et 28). À l'inverse, « Identité de genre... » est la moins souvent pointée par les deux acteurs : 2 fois par les écoles et 7 fois par les opérateurs.

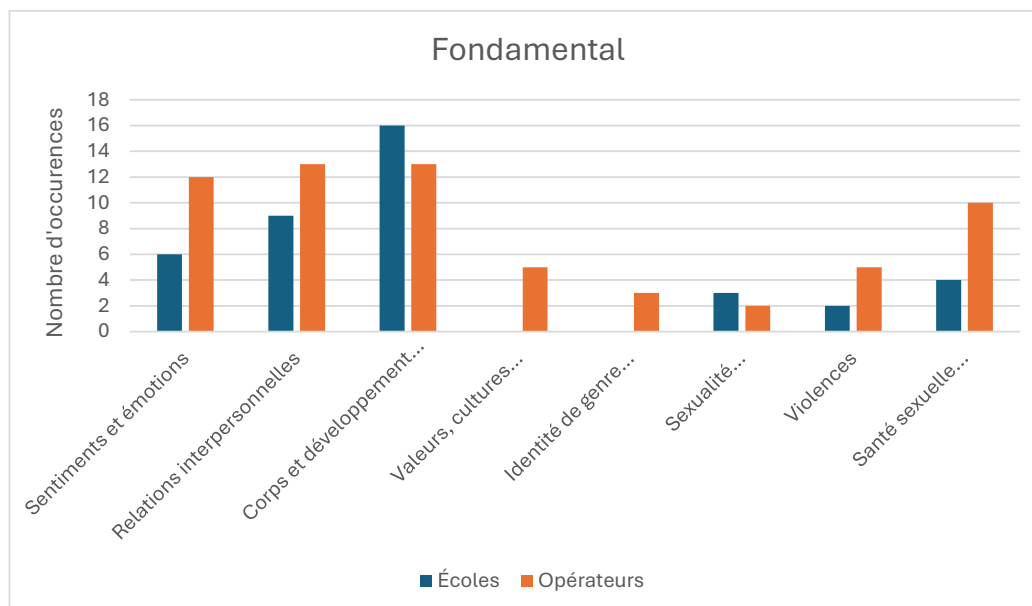
7 directions déclarent ne pas connaître les thématiques abordées lors des animations.

Les opérateurs déclarent avoir le souci de moduler les animations au public de l'école au départ d'une trame commune à l'ensemble des classes d'une même école.

Un opérateur précise que le choix de la thématique a été influencé par les réalités socioculturelles des élèves et la nécessité de s'adapter à leurs repères. Certains jeunes évoluent dans des environnements où les discours familiaux ou religieux peuvent être peu ouverts à certaines questions de société, comme l'égalité des genres ou l'homosexualité. Les animateurs veillent donc à adapter leur approche en fonction du public présent, sans brusquer ni heurter les sensibilités.

Lors des visites de terrain dans l'enseignement fondamental, les directions déclarent que les changements du corps, de la personnalité et des relations à la puberté sont les sujets les plus souvent abordés lors des animations (graphique 9). Le vocabulaire des directions ne fait pas toujours référence au *Guide pour L'EVRAS* mais est directement en lien avec les thématiques « Corps et développement » (16) et « Relations interpersonnelles » (9) qui s'inscrivent dans les objectifs fixés par l'accord. Les thématiques « Identité de genre... » et « Valeurs, cultures... » ne sont pas citées.

De leur côté, les opérateurs rencontrés disent traiter le plus souvent et dans des volumes similaires les thématiques « Sentiments et émotions », « Relations interpersonnelles », « Corps et développement ». Les opérateurs identifient 2 thématiques non citées par les écoles : « Valeurs, cultures... » et « Identité de genre ».

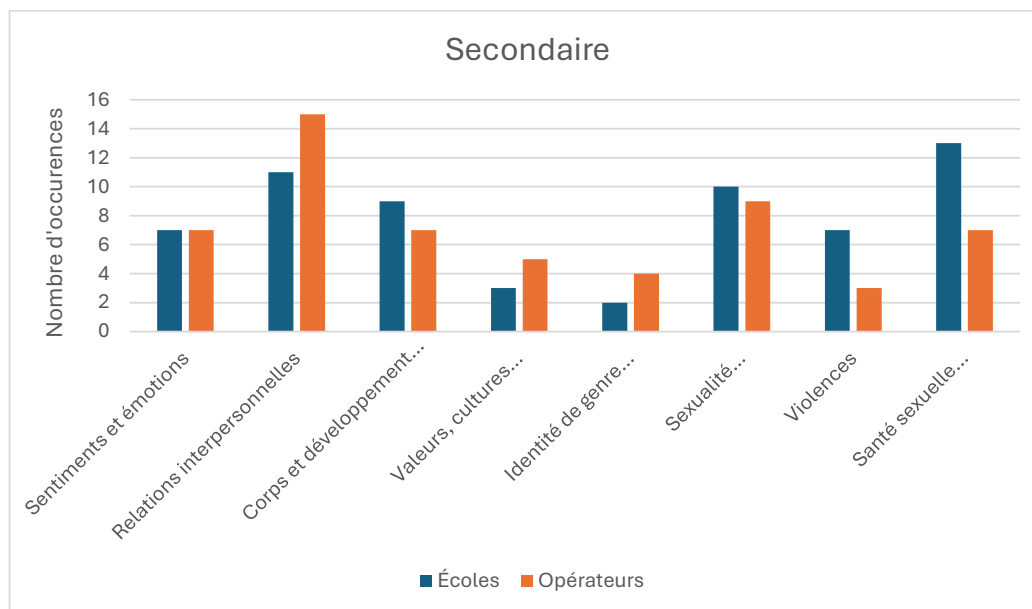


Graphique 9. Thématiques abordées en animation dans les écoles visitées selon les écoles et les opérateurs

Dans les écoles secondaires visitées, tant du côté des directions que des opérateurs, toutes les thématiques sont citées.

Les directions déclarent que la sexualité, la contraception et les IST sont les principaux sujets abordés. L'objectif est de dispenser une information fiable. Ces sujets sont en lien avec les thématiques « Sexualité » et « Santé sexuelle » du *Guide pour l'EVRAS*. La diffusion d'images dénudées et l'usage des réseaux sociaux sont d'après les directions régulièrement discutés en animation. Si la thématique « Corps et développement... » est régulièrement citée, « Valeurs, cultures... » et « Identité de genre... » sont peu relevées (graphique 10).

Les opérateurs expliquent aborder le plus souvent les contenus relatifs aux « Relations interpersonnelles ». Comme dans l'enseignement fondamental, ils identifient davantage que les écoles les thématiques « Valeurs, cultures... » et « Identité de genre » même si elles apparaissent parmi les moins abordées. À l'inverse, ils relèvent moins que les directions « Violences » et « Santé sexuelle... ».



Graphique 10. Thématiques abordées en animation dans les écoles secondaires visitées selon les écoles et les opérateurs

Choix des thématiques

Dans l'ensemble, 20 directions sur 35 déclarent que les animations font l'objet d'une concertation préalable avec les opérateurs. De leur côté, 34 opérateurs disent communiquer avec l'école en amont. Ces échanges portent a minima sur la planification et l'organisation. Au terme des animations, 10 opérateurs annoncent une évaluation avec les écoles.

Dans les écoles fondamentales visitées, 13 directions sur 17 se prononcent sur le contenu des animations. Les autres déclarent faire confiance aux opérateurs pour le choix des thématiques.

Des rencontres préalables avec les opérateurs sont déclarées par 8 directions. Elles concernent essentiellement les modalités organisationnelles. La moitié de ces rencontres aborde également les contenus, caractéristiques et besoins de leur population scolaire. Quelques écoles sont plus précises dans leurs attentes et cadrent le contenu et la forme.

Une séance de questions-réponses a été remplacée par un atelier créatif pour réduire la possibilité des enfants de s'exprimer, pour ne pas s'exposer à des problèmes avec les parents : c'était une volonté commune du CPF et de l'équipe éducative.

Dans les écoles fondamentales, 9 directions indiquent que le choix des thématiques n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les équipes. Dans 8 écoles, le choix des thématiques fait l'objet d'une concertation : elle a lieu avec les enseignants (5), avec les partenaires (5), avec les élèves (2).

Des directions précisent que cette concertation leur permet de maîtriser l'information qui va être délivrée lors des animations et/ou de valider la proposition d'animation faite par l'opérateur.

Dans une école, un « café parents-EVRAS » a réuni la Direction, les animateurs du CPF et les parents d'élèves concernés par les animations. Les animateurs du CPF ont répondu aux questions des parents afin de les rassurer.

Quand le choix est concerté avec l'école, il est motivé par le développement psycho-affectif des élèves (5) et par les questions qu'ils formulent auprès de l'équipe éducative ou lors des animations (3).

Dans les écoles secondaires visitées, 3 directions sur 18 déclarent ne pas connaître les thématiques abordées en animations et laisser le choix aux opérateurs (2).

Les directions déclarent que les rencontres préalables (12) concernent principalement des modalités organisationnelles, peu portent sur les contenus (3). Dans 9 écoles, une réunion entre l'opérateur et l'équipe éducative est organisée au terme des animations afin d'adapter les modalités et d'ajuster le contenu pour l'année scolaire suivante.

Dans l'enseignement secondaire, 6 directions indiquent que le choix n'a pas fait l'objet d'une concertation. Dans les autres écoles, la concertation s'est réalisée avec les partenaires (8), les enseignants (4) et les élèves (2).

D'après les directions, le choix est motivé par les questionnements des élèves et leurs besoins (13), relevés par l'équipe éducative, le CPMS ou le CPF dans ses interactions quotidiennes avec les élèves.

Deux directions d'écoles secondaires où la majorité de la population est masculine ont observé des "propos ou comportements homophobes ou masculinistes" chez les élèves et ont donc insisté auprès des opérateurs pour que les animations traitent de ces sujets.

En ce qui concerne les opérateurs, 34 sur 35 déclarent avoir eu un premier échange avec l'école avant l'animation. Il a porté selon eux essentiellement sur les modalités organisationnelles et les thématiques à aborder. Un opérateur rapporte avoir établi une convention avec l'école afin de définir le partenariat et garantir la confidentialité des échanges avec les élèves. Dans l'enseignement secondaire, 3 opérateurs déclarent avoir eu des échanges dépassant les thématiques et portant sur les contenus développés.

Les opérateurs déclarent se baser, pour le choix des thématiques, sur :

- le développement psycho-affectif de l'élève (13) et l'âge des élèves ;

Le développement psycho-affectif des élèves, on part de leurs questions. Si une question est jugée choquante, qui risque de dépasser la capacité de compréhension des enfants ou leur sensibilité, pas de réponse devant le groupe-classe.

La puberté est la porte d'entrée à l'EVRAS pour ces élèves qui vivent des transformations physiques et émotionnelles. Le respect des limites corporelles et affectives est également abordé avant de séparer les filles des garçons et de leur permettre d'aborder librement des questions plus intimes.

- les questions des élèves. Pour 8 opérateurs, cela constitue le point de départ des animations ;

Il n'y a pas de thématique prédéfinie, les sujets sont choisis lors des animations, en fonction des questions des élèves

On part des questions des élèves, ils ont la possibilité de mettre par écrit leurs préoccupations de manière anonyme. Nous répondons à leurs questions.

- leurs connaissances et leur expertise (9) pour définir, en équipe, les thèmes qui sont proposés ou présentés à l'école (6) ou qui y sont traités (3) ;
- les observations de l'équipe éducative (4). Les opérateurs orientent alors leurs animations en fonction d'une problématique détectée dans l'école (sexting¹⁴ par exemple) ;
- ce qu'il a travaillé précédemment dans les classes dans une volonté de continuité.

¹⁴ Acte d'envoyer des messages, photos ou vidéos à caractère sexuel par voie électronique.

Dans l'enseignement fondamental, un opérateur déclare faire une **évaluation** avec l'école à la suite des séances. Dans l'enseignement secondaire, neuf opérateurs rapportent avoir procédé à une évaluation a posteriori avec les équipes éducatives des écoles afin d'adapter le contenu des animations futures.

▪ **PREPARATION ET PROLONGEMENT DES ANIMATIONS**

De manière générale, 12 écoles déclarent que les animations sont préparées avec les élèves, 6 annoncent qu'elles sont exploitées a posteriori. Des directions soulignent que l'EVRAS est pleinement intégré à la vie de l'école. Les questions des élèves peuvent surgir à tout moment du parcours scolaire, et trouvent, au-delà d'un prolongement spécifique, une réponse dans le dialogue constant avec les équipes éducatives, notamment, durant les cours de philosophie et citoyenneté.

Dans l'enseignement fondamental, 12 directions déclarent que les animations ont fait l'objet d'une préparation spécifique. Celle-ci consiste en un dispositif de recueil des questions des élèves avant les animations EVRAS. Ce recueil se fait de manière anonyme, soit via un questionnaire distribué, soit par dépôt dans une urne, soit par l'enseignant qui collecte les questions écrites et les transmet à l'opérateur. Ces informations permettent à l'opérateur d'adapter le contenu de l'animation aux attentes et préoccupations réelles des élèves.

3 écoles fondamentales déclarent que les animations ont donné lieu à un prolongement de type non pédagogique¹⁵ :

- un « midi puberté » ouvert aux filles à partir de 10 ans, consistant en une information théorique et pratique sur les menstruations ;
- une information supplémentaire sur les premières règles a été donnée par l'opérateur à l'ensemble de la classe de P6, la direction estimant qu'il est important de sensibiliser les garçons aussi ;
- une séance supplémentaire sur la reproduction.

Dans l'enseignement secondaire, aucune direction ne fait état d'une préparation spécifique destinée aux élèves.

Trois écoles secondaires déclarent que les animations ont donné lieu à un prolongement :

- l'assistante sociale de l'école spécialisée qui assiste aux animations a répondu par la suite aux questions des élèves individuellement ;
- une école a proposé deux heures d'animation supplémentaire ;
- en fonction des observations de l'opérateur lors des animations, des thématiques particulières peuvent être proposées dans les « espace-jeunes » du temps de midi.

▪ **SUPPORTS DES ANIMATIONS**

Lors de l'étude de terrain, un quart des écoles (8) déclare que les supports aux animations leur ont été remis avant ou après les animations.

Parmi les 35 écoles visitées, 11 écoles déclarent que les élèves ont reçu un support lors des animations. Dans le secondaire, des brochures et livrets sur des sujets variés sont laissés à disposition des élèves.

¹⁵ On entend ici que le prolongement n'est pas réalisé par un enseignant au sein d'un cours

Selon les opérateurs, les ressources sont mises à disposition sur support-papier, mais également via des sites internet agréés par la FWB (O'YES¹⁶, FLCPL¹⁷ ...). Les élèves peuvent ainsi les exploiter par la suite.

Dans 6 écoles fondamentales, l'analyse documentaire des supports/dossiers a porté sur :

- 2 livrets " La puberté KeskeC" et « Les règles KesaCo » édités par la Mutualité chrétienne ;
- 4 documents axés sur l'estime de soi et les qualités (2) et sur les changements physiques et psychologiques liés à la puberté (2) produits par l'opérateur ;
- 1 livret "Que se passe-t-il dans nos culottes ?" édité par la FCPPF¹⁸ ;
- 1 petit dépliant « Votre enfant participe à une séance EVRAS » édité par le FCPPF ;
- 1 livret édité par la FLCPL qui s'intitule « la puberté, des changements, un passage, une évolution » (2011).

Dans 5 écoles secondaires, l'analyse s'est fondée sur :

- 1 livret abordant les IST, la contraception et le HPV, édité par le FLCPL ;
- 1 brochure traitant de la contraception éditée par O'YES ASBL ;
- 1 livret illustré expliquant les modes de transmission des IST édité par la Plateforme Prévention SIDA ;
- 2 livrets informatifs traitant de la reproduction, de la contraception, des IST et de l'IVG édités par le SIPS¹⁹.

La majorité des documents consultés pour l'enseignement fondamental concerne la thématique « Corps et développement humain ». Plus ponctuellement, on relève les thématiques « Sentiments et émotions », et « Relations interpersonnelles ». Dans le secondaire, tous les documents analysés relèvent de la « Santé sexuelle et reproductive ».

Les autres thématiques EVRAS n'apparaissent pas dans les documents consultés.

L'ensemble des supports analysés dans le cadre de la mission sont en phase avec le développement psycho-affectif des élèves.

Un support papier présentait le **logo EVRAS**. Les brochures remises sont toutes éditées par des organismes labellisés, des secteurs de prévention de mutualités ou encore un service de santé communal.

CONTENUS ET SUPPORTS

Thématiques

Globalement, **28 directions énoncent les thématiques** abordées en animations, **7 déclarent ne pas les connaître**.

Pour les deux niveaux d'enseignement, les **deux thématiques** les plus citées par les directions et les opérateurs sont « **Corps et développement...** » et « **Relations interpersonnelles** ». A contrario, les thématiques « **Valeurs, Cultures...** », « **Identité de genre...** » sont les **moins relevées**. Peut-être répondent-elles moins à des questionnements des élèves ou sont-elles plus sensibles.

¹⁶ ASBL chargée d'informer les jeunes sur la vie relationnelle, affective et sexuelle en FWB

¹⁷ Fédération laïque de centres de planning familial

¹⁸ Fédération des centres pluralistes de planning familial

¹⁹ Service d'information psycho-sexuel

Les **thématiques** déclarées diffèrent entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, ce qui peut répondre à une logique de **progression au regard du développement psycho-affectif** des élèves et de leurs préoccupations. Néanmoins, la thématique « Corps et développement... » est citée par 9 écoles et 7 opérateurs en 4^e année secondaire alors qu'aucun d'apprentissage spécifique n'est prévu par le *Guide pour l'EVRAS* pour cette tranche d'âge. Ceci rencontre peut-être à la nécessité de revenir sur certaines bases pour répondre à une demande, à un besoin des élèves.

Dans l'**enseignement primaire**, les thématiques « **Corps et développement** » et « Relations interpersonnelles » sont les plus fréquemment relevées par les directions d'écoles et les opérateurs. Les animations délivrent souvent une **information sur la puberté et les changements** qu'elle entraîne et, spécifiquement, sur les premières règles. Les animations telles que déclarées sont **en adéquation avec** les contenus définis par le *Guide pour l'EVRAS* pour la tranche d'âge 9-11 ans.

Certaines **thématiques** ne sont pas citées par les écoles mais sont **relevées par les opérateurs** : « Identité de genre » et « Valeurs et cultures... ». Les opérateurs adaptent sans doute le contenu des animations aux questions du groupe et élargissent ainsi l'éventail des thématiques au cours des animations sans forcément réaliser un retour vers les équipes éducatives.

Dans l'**enseignement secondaire**, les directions citent en priorité « **Santé sexuelle...** » et « **Sexualité** ». Leurs déclarations mettent en avant les **dangers des réseaux sociaux**. Ce sujet pourrait être lié à une thématique transversale²⁰ du *Guide pour l'EVRAS*. Dans le chef des directions, peut-être plus confrontées aux dérives liées à l'usage des réseaux sociaux et aux problématiques de harcèlement, il est **associé** à la thématique « **Violences** ». Cette thématique est moins citée par les opérateurs qui relèvent en priorité « Relations interpersonnelles ». Les contenus étant imbriqués, ces informations ne sont pas forcément contradictoires.

Choix des thématiques

D'après les directions, les animations ont fait l'objet d'**échanges préalables** avec l'opérateur, essentiellement **axés sur les modalités organisationnelles**, dans 20 des écoles visitées. Les contenus thématiques sont plus abordés dans l'enseignement fondamental (1/2) que dans l'enseignement secondaire (1/4). Les opérateurs annoncent quasi tous un contact préalable avec les écoles, pas forcément avec la direction. La moitié des échanges ont selon eux concerné les contenus, les caractéristiques et les besoins de la population scolaire.

D'après leurs déclarations, les écoles fondent prioritairement leur **choix de thématiques** sur les besoins et les questionnements des élèves (23). 12 écoles laissent la main aux opérateurs. Ceux-ci expliquent fonder leur choix principalement sur trois critères : un accord avec l'école, les questionnements exprimés par les élèves (collectés par l'équipe éducative ou au début des animations) et le stade de développement psycho-affectif des élèves. Chaque opérateur déclare développer sa propre approche **au départ des questionnements des élèves** rencontrés sur le terrain, en conformité avec les recommandations méthodologiques du *Guide pour l'EVRAS*.

Dans 10 écoles, les opérateurs et l'équipe éducative se sont rencontrés pour **évaluer** le déroulement et le contenu des animations afin de procéder aux ajustements nécessaires.

²⁰ Avantages et risques des réseaux sociaux

Préparation et prolongement des animations

Dans l'enseignement fondamental, 5 écoles ont fait état de préparation et de prolongement aux animations pour les élèves. Les animations EVRAS sont précédées (5) d'une préparation basée sur le recueil des questions des élèves et parfois prolongées (3) par des actions spécifiques d'information.

Dans l'enseignement secondaire, un prolongement, comme la rencontre avec une assistante sociale ou 2 heures d'animation supplémentaires, a été proposé dans 3 cas.

Peu de liens semblent donc tissés entre les animations EVRAS et les contenus pédagogiques abordés en cours et peuvent s'expliquer par des échanges préalables axés majoritairement sur l'organisation pratique et l'absence de trace sur les contenus effectivement abordés en animation.

Supports

Certaines directions d'écoles (8) déclarent avoir reçu un support de la part de l'opérateur avant ou après l'animation. 11 d'entre elles rapportent que les élèves ont reçu un support. **Peu de traces** rendent ainsi compte d'activités organisées sur le temps scolaire.

L'analyse a montré que les supports destinés aux élèves abordent tous des **thématiques du Guide pour l'EVRAS** : « Corps et développement », « Relations interpersonnelles » et « Émotions et sentiments » dans l'enseignement fondamental ; « Santé sexuelle et reproductive » dans le secondaire. Les supports analysés sont adaptés à l'âge des élèves.

La plupart des brochures, souvent antérieures à l'accord de 2023 et sans logo EVRAS (sauf une), proviennent d'**organismes labellisés** ou de services de santé **agréés** par la FWB.

4.1.4 Opportunités et freins

Cette partie se fonde sur les réponses apportées par les directions via le sondage et l'étude de terrain ainsi que sur l'analyse documentaire.

- INFORMATION AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES

Information aux parents

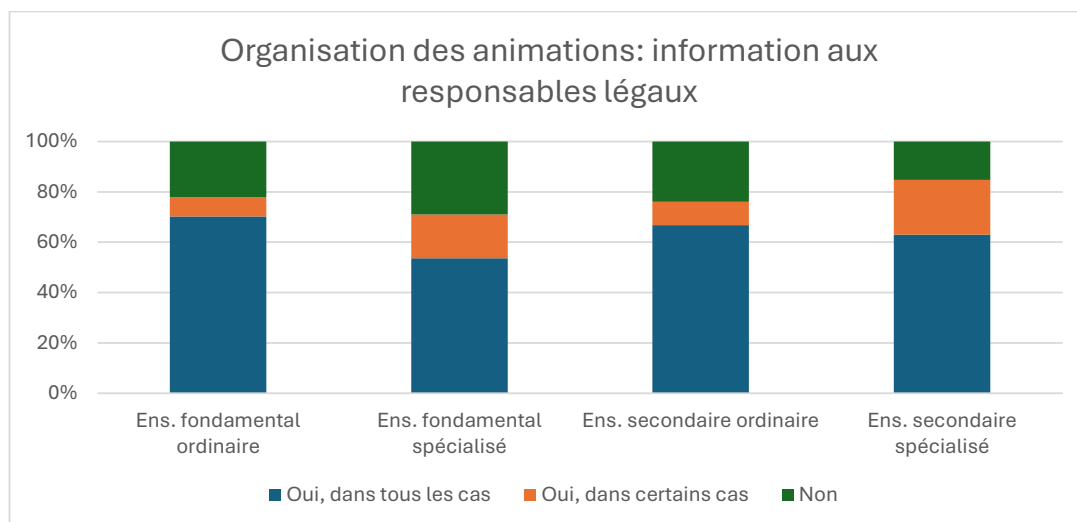
Lors du sondage, en matière d'information aux parents, plus de $\frac{3}{4}$ des directions répondantes (77 %) déclarent informer les responsables légaux (RL) de l'organisation générale des animations EVRAS (graphique 11).

Certaines directions (55 %) se sont exprimées en ce qui concerne la communication des dates des animations : 60 % d'entre elles déclarent en informer les responsables légaux. Dans les écoles fondamentales de l'enseignement spécialisé, moins de 50 % des directions répondantes déclarent informer systématiquement les parents de la date. Certaines directions expriment, en commentaire libre, un positionnement prudent, soucieuses de limiter l'absentéisme comme les tensions avec certaines familles.

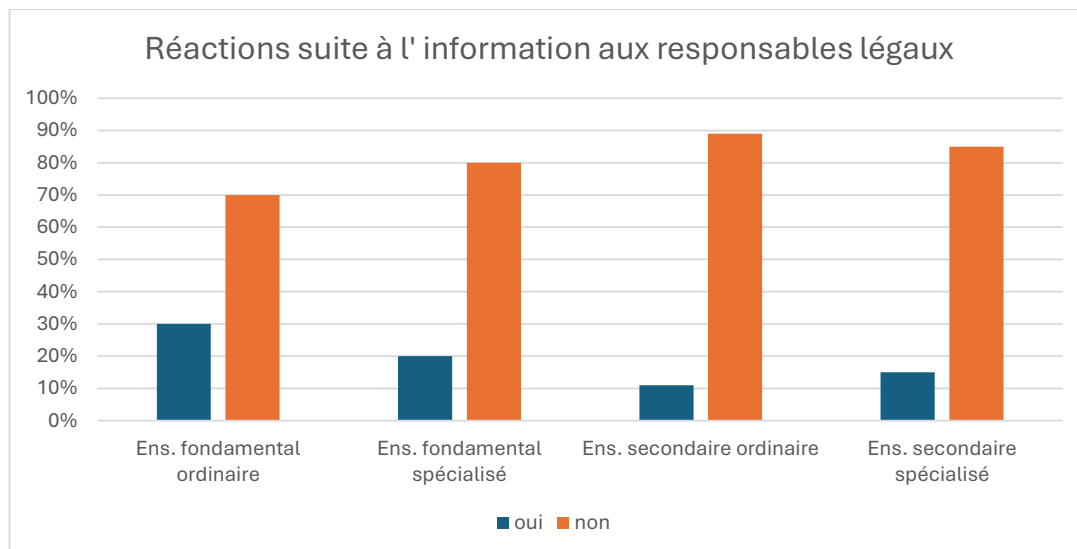
Nous n'informons pas à l'avance des animations EVRAS pour permettre à tous nos élèves, toutes confessions ou cultures confondues, d'avoir ce temps de parole sur des sujets souvent tabous à la maison.

Quel que soit le niveau ou type d'enseignement, 74 % des écoles organisant les activités déclarent ne pas relever de réactions à la suite de l'information sur les animations (graphique 12). Avec près d'un

tiers des écoles concernées (31 %), le fondamental ordinaire est le niveau d'enseignement où les réactions parentales sont les plus fréquentes. Trois situations graves ont été relevées : deux cas de bâtiments scolaires incendiés et une menace avec intimidation. Les réactions sont souvent liées à des inquiétudes ou à de la désinformation sur le contenu des animations EVRAS, en particulier sur les questions liées à la sexualité, à la religion ou au rôle de l'école. Dans l'enseignement fondamental spécialisé, les réactions s'élevaient à 20 %. Dans l'enseignement secondaire, les réactions sont moins fréquentes : 11 % dans l'enseignement ordinaire et 15 % dans l'enseignement spécialisé.



Graphique 11. Proportion d'écoles informant les responsables légaux de l'organisation des animations EVRAS



Graphique 12. Pourcentage d'écoles organisant les animations ayant rencontré des réactions après l'information aux responsables légaux de la tenue d'animations EVRAS

Lors de l'étude de terrain, 22 directions déclarent avoir informé les responsables légaux de l'organisation des animations. 23 les ont tenus informés de la date, majoritairement dans le

secondaire. Certaines directions estiment qu'il n'est pas nécessaire d'informer les parents systématiquement, tant l'EVRAS fait naturellement partie du parcours scolaire.

Cette communication a engendré des réactions dans 10 écoles des 35 écoles visitées allant de la demande de clarification (6) au refus de participation (5). Les raisons évoquées sont en avec les contenus, insuffisamment détaillés ou jugés inadaptés et réservés à la sphère familiale. La crainte des parents qu'on aborde l'EVRAS dans l'enseignement maternel est parfois relevée par les directions. Quelques réactions positives sont également rapportées.

Un parent a exigé d'être présent lors de l'animation. Il voulait connaître le contenu exact de l'animation.

Certains parents étaient satisfaits que des sujets pour lesquels ils ne se sentent pas à l'aise soient traités au sein de l'école et que les réponses qu'ils n'ont pas eues au même âge soient données à leurs enfants dans un cadre sécurisé. D'autres estiment au contraire que cette éducation doit se faire au sein de la cellule familiale.

Au niveau de l'enseignement fondamental ordinaire, 10 écoles sur 17 déclarent avoir informé les responsables légaux (RL) de l'organisation des animations. Huit d'entre elles ont précisé la date de l'activité. La communication s'est faite par courrier (6), lors de la réunion de rentrée (3), via la plateforme scolaire ou à travers le projet d'école.

Cette communication a été suivie de réactions dans 7 écoles fondamentales visitées : demandes de clarification (5), refus de participation (4), contestations (3) et demandes de rencontre (2). Dans toutes les situations, les directions disent avoir pris des mesures pour apaiser les craintes des parents, que ce soit en les rencontrant directement ou en organisant une réunion d'information. Ces démarches ont, selon les déclarations, suffi à rassurer les familles inquiètes.

Au sein des écoles secondaires, 12 directions sur 18 ont informé les RL de l'organisation de l'EVRAS, principalement par courrier, mais aussi via la plateforme scolaire ou le projet d'école. Dans 2 écoles, la direction a dû rassurer des parents inquiets lors d'un entretien. Dans un autre cas, le PO a envoyé aux RL un courrier rappelant le caractère obligatoire de l'EVRAS.

Par ailleurs, 15 écoles ont communiqué la date des animations aux RL, en utilisant différents moyens comme le courrier, le journal de classe, la plateforme scolaire ou encore les réseaux sociaux et le site web de l'école.

Dans 3 des écoles secondaires visitées, la communication a suscité des réactions : contestation (1), demande de clarification sur le contenu (1) et opposition des parents à la participation de leur enfant à la séance (1). Dans ce dernier cas, l'école a autorisé l'élève à ne pas participer à l'animation. Dans ces situations, les directions disent prendre des mesures pour apaiser les craintes des parents, que ce soit en les rencontrant directement ou en organisant une réunion d'information.

Information aux élèves

D'après le sondage, **l'information des élèves** est globalement assurée : plus de 80 % des écoles déclarent prévenir les élèves de **l'organisation** des animations et une proportion similaire communique la date des séances. Les élèves de l'enseignement secondaire (93 %) sont les plus informés. Les élèves de l'enseignement fondamental spécialisé sont les moins avisés de la date.

D'après les déclarations des directions rencontrées lors de l'étude de terrain, les élèves sont informés de l'organisation des animations dans 24 des écoles visitées. On leur précise la date dans 23 écoles.

Les élèves des écoles fondamentales ordinaires ont été prévenus de l'organisation (10/17) et de la date (8/17), principalement oralement. Cela a suscité de la contestation des élèves dans 1 école.

Trois jeunes filles de confession musulmane ne désiraient pas assister aux animations en P6, alors que leurs parents n'y étaient pas opposés. L'enseignant leur a demandé de rester en classe sans participer activement et il n'y a pas eu d'autre réaction de leur part.

Les élèves de l'enseignement secondaire ont été prévenus de l'organisation (14/18) et de la date (15/18), soit plus fréquemment que les élèves de l'enseignement fondamental.

À la suite de la communication de la date de l'animation aux élèves, deux demandes de dispense ont émané de parents dans 1 école. La direction a rappelé le cadre légal et a refusé d'accéder à ces demandes.

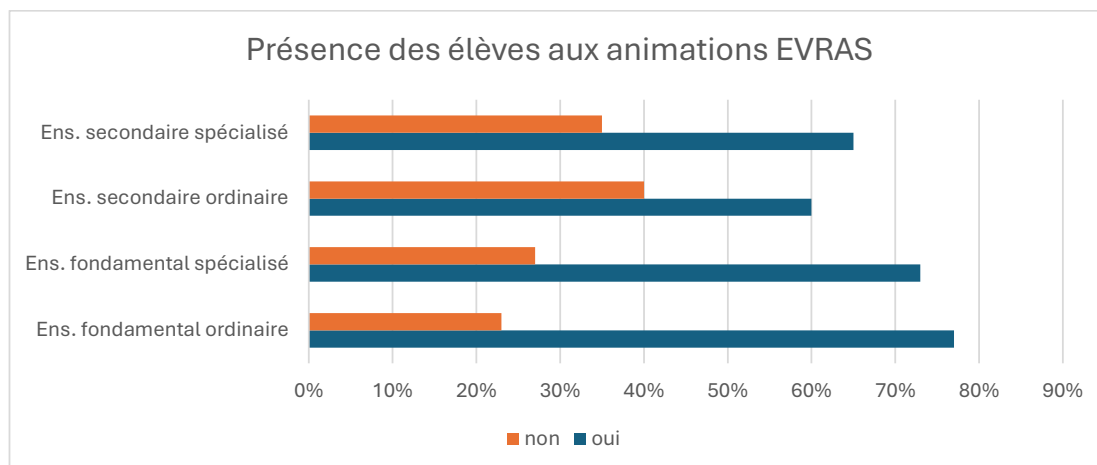
▪ FRÉQUENTATION

La majorité des directions ayant répondu au sondage en ligne (71 %) déclare que l'ensemble des **élèves étaient présents lors des animations** (graphique 13). Quand elles mentionnent des absents, des directions (90%) précisent que les absences pour motif « EVRAS » concernent une minorité des élèves²¹. Cependant quelques directions de l'enseignement fondamental ordinaire signalent que ces absences ont concerné une majorité d'élèves. Par ailleurs, selon les précisions apportées dans les commentaires libres laissés en fin de questionnaire, les absences spécifiquement liées à ces animations sont isolées.

Les écoles fondamentales ordinaires sont les plus touchées par les **absences** liées à une volonté parentale. En effet, 15 directions signalent, par le biais du commentaire libre, des absences volontaires imposées par les familles, souvent liées à une opposition idéologique ou confessionnelle, plusieurs parents évoquent leur volonté de gérer eux-mêmes l'éducation affective et sexuelle de leurs enfants, estimant que « ce n'est pas le rôle de l'école ».

A contrario, dans l'enseignement secondaire ordinaire, 18 directions soulignent dans leur commentaire que les absences ne sont pas imputables à l'animation EVRAS elle-même, mais relèvent de la vie scolaire « habituelle » (raisons médicales, empêchements divers ou décrochage scolaire).

²¹ Le questionnaire ne permet pas d'indiquer qu'aucune absence n'est liée à l'EVRAS.



Graphique 13. Pourcentage d'écoles dans lesquelles, selon les directions, tous les élèves étaient présents lors des animations

L'analyse des registres, lors de l'étude de terrain, montre un taux de présence des élèves aux animations EVRAS atteignant 91 %. La majorité des absences sont justifiées (72 %), principalement par des certificats médicaux (65 %) ou des justificatifs divers (35 %).

Les absences injustifiées représentent 28 % de l'ensemble des absences les jours d'animation. Toutefois, il n'est pas possible d'établir un lien direct avec l'activité EVRAS, ces absences pouvant être dues à d'autres facteurs.

L'analyse des justificatifs montre que deux parents (1 dans l'enseignement primaire et 1 dans l'enseignement secondaire) ont motivé l'absence de leur enfant par le refus explicite de l'EVRAS. Les motifs invoqués sont :

- crainte que leur enfant soit confronté à des contenus non adaptés, notamment à la sexualité et à la description des organes génitaux ;
- animateurs qu'ils ne connaissent pas.

Lors des entretiens, une direction d'une école secondaire rapporte que quelques jeunes filles ont souhaité quitter un temps l'animation EVRAS pour ne pas être confrontées à des images qui les mettaient mal à l'aise (sang, maladie...).

■ ANIMATIONS EVRAS EN 2024-2025

D'après les données du sondage, plus de 90 % des écoles, tous niveaux et types d'enseignement confondus, prévoient de reconduire les animations en 2024-2025 selon des modalités identiques (même opérateur, nombre de périodes, thématiques similaires). Les ajustements envisagés par les autres directions (10 %) traduisent une recherche de nouvelles collaborations ou une volonté d'alignement avec les exigences du décret.

Sur le terrain, 28 des 35 écoles qui ont organisé les animations en 2023-2024, les reconduisent selon les mêmes modalités.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental ordinaire, la majorité des écoles (14/17) poursuit les animations sur le modèle de 2023-2024. L'une d'entre elles reconduit sa collaboration avec un opérateur interne au PO qui n'a toujours pas obtenu le label EVRAS en 2024-2025.

Des écoles (3) procèdent à des changements : 2 se tournent vers un autre opérateur labellisé, 1 se met en conformité en faisant appel à un opérateur labellisé.

Des écoles de l'enseignement secondaire (14/18) reconduisent les animations selon les modalités mises en place en 2023-2024. 3 directions déclarent revoir l'organisation, notamment la taille des groupes et une planification plus précoce afin que toutes les classes bénéficient des animations. 1 école prévoit un changement d'opérateur labellisé.

En ce qui concerne les 7 écoles qui n'avaient pas organisé les animations en 2023-2024, les modalités prévues pour 2024-2025 sont les suivantes :

- organisation des animations avec un ou plusieurs opérateurs labellisés (5) ;

Des animations ont été organisées en 2024-2025, à la différence de 2023-2024 où rien n'a été fait. En 2024-2025, différents ateliers ont été organisés au sein de l'école pour les 176 élèves de 4^e année secondaire. Chaque atelier était dédié à une thématique spécifique : la contraception, les maladies sexuellement transmissibles, le consentement, les professionnels à contacter en cas de rapports sexuels non protégés ou de grossesse, la surmédiatisation de la sexualité (pornographie, réseaux sociaux...). Un des ateliers abordait également la manière de parler de la sexualité avec sa famille. Ces différents contenus ont été proposés à l'école par les formateurs et ont été dispensés via des méthodes et supports variés : film, discussions et débats, jeux de rôles... Les élèves, en groupes de 8 ou 9, sont passés par chaque atelier, durant 2 périodes de cours. Aucun support n'a été remis à l'école par l'opérateur. Les élèves quant à eux, sont repartis avec des brochures et un préservatif.

- organisation des animations avec un opérateur non labellisé interne au PO (1) ;

En 2023-2024, les animations n'ont pas eu lieu car l'animatrice était absente. L'école propose de reconduire le dispositif avec le même opérateur (non labellisé), même nombre de périodes (2) et mêmes thématiques.

- engagement à mettre en place les animations (1).

La direction actuelle, désignée depuis la rentrée scolaire, déclare faire le nécessaire pour organiser l'EVRAS dans son école avant la fin de l'année scolaire.

OPPORTUNITÉS ET FREINS

Information aux parents et aux élèves

Bien que cela ne soit pas une exigence décréte, la majorité des écoles déclare **informer les responsables légaux** de l'organisation des animations EVRAS. La communication de la **date** des animations est **plus prudente** surtout dans l'enseignement fondamental : certaines directions évoquent la volonté d'éviter les tensions.

Les **réactions parentales**, minoritaires, sont principalement concentrées dans l'enseignement fondamental ordinaire. Elles vont de la **demande de clarification au refus de participation**. Elles sont généralement désamorçées par des démarches de clarification menées par les directions mais peuvent, sans doute exacerbées par le battage médiatique autour de l'EVRAS en milieu scolaire, conduire à des faits graves (3).

Lorsqu'il y a des tensions, elles sont suscitées par la **Crainte de contenus en contradiction avec la culture et la religion familiale**. Ceci pourrait peut-être expliquer le fait que la thématique « Valeurs, cultures... » soit peu relevée par les écoles et les opérateurs.

L'**information aux élèves** est globalement assurée, plus particulièrement auprès des élèves du secondaire probablement pour des raisons d'organisation pratique (grille-horaire, lieux).

D'après les déclarations, les **contestations des élèves** sont marginales. Dans les écoles visitées, 1 école a fait face à une réaction de quelques élèves qui ne souhaitaient pas participer.

Fréquentation

Dans l'ensemble, la **participation** des élèves aux animations EVRAS est **élevée** : 71 % des directions sondées déclarent que tous les élèves étaient présents aux animations. Les absences sont, selon les déclarations, principalement liées à des raisons médicales. Les **absences liées à l'EVRAS** restent **minoritaires**. Motivées par des **raisons idéologiques** ou **confessionnelles**, elles sont relevées surtout dans l'enseignement fondamental ordinaire (15 directions) où certaines familles revendiquent le droit exclusif à l'éducation affective et sexuelle.

L'analyse des registres sur le terrain confirme cette tendance, avec un **taux de présence de 91 %** aux dates d'animations. La majorité des absences sont justifiées par un certificat. Seuls deux responsables légaux mentionnent explicitement un refus de participation (1 dans l'enseignement primaire, 1 dans l'enseignement secondaire) à une animation EVRAS, lié à la crainte de contenus jugés inadaptés ou à une opposition de principe. Lors de l'étude de terrain, 5 directions signalent des absences qu'elles lient à la tenue des animations EVRAS. Cependant, il reste difficile d'identifier précisément les absences effectivement imputables à l'EVRAS.

Animations 2024-2025

La plupart des écoles reconduit, en **2024-2025**, les animations EVRAS **selon les modalités prévues en 2023-2024**. Les **ajustements** envisagés consistent majoritairement en un **changement d'opérateur**.

En 2024-2025, 6 des 7 écoles qui n'organisaient pas d'animation en 2023-2024, en ont mis en place. Dans la plupart des cas, l'organisation de ces animations a fait l'objet de réflexions, de concertation et se réalise avec des opérateurs labellisés (5).

▪ ATOUTS ET DIFFICULTÉS

Lors du sondage, 35 % des écoles organisant les animations se sont exprimées de manière spontanée à travers un commentaire (471 directions).

Plus de la moitié de ces directions déclarent que l'EVRAS s'inscrit dans une continuité des pratiques de l'école ou manifestent leur adhésion à ce dispositif qu'elles estiment nécessaire. La majorité des directions soulignent que l'EVRAS est une pratique ancienne et bien intégrée, fondée sur une collaboration de longue date avec des partenaires tels que les CPF ou les CPMS. Les animations sont perçues comme utiles et bénéfiques pour les élèves, favorisant la parole et le bien-être. Certaines écoles intègrent l'EVRAS au projet d'école.

Quelque 20 % de ces directions ont évoqué des difficultés ou des réserves liées à la difficulté de trouver un opérateur labellisé disponible, à la transparence sur les contenus des animations, à l'inquiétude des parents, aux besoins spécifiques des élèves de l'enseignement spécialisé, à la charge de travail supplémentaire que demande l'organisation.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire particulièrement, plusieurs directions (38) rapportent avoir dû faire face aux inquiétudes parentales liées au climat médiatique de 2023-2024.

Dans l'enseignement fondamental spécialisé, les directions insistent plus précisément sur la nécessité d'adapter les contenus aux besoins spécifiques et aux capacités de communication des élèves, en particulier dans le type 2.

Dans l'enseignement secondaire, les déclarations sont en grande majorité positives et mettent en avant la plus-value de l'EVRAS pour les élèves.

Lors des visites sur le terrain, les directions mettent en évidence la plus-value des animations EVRAS, qu'elles considèrent comme essentielles au développement global des élèves. D'après elles, ces animations permettent une meilleure compréhension des transformations physiques et émotionnelles liées à la puberté, favorisent le respect mutuel entre filles et garçons, et contribuent à corriger les idées reçues sur des sujets rarement abordés en famille. Cependant trois directions (2 pour l'enseignement secondaire et 1 pour l'enseignement fondamental) estiment que les animations n'ont pas constitué une plus-value :

- les animations ne répondant pas aux attentes des élèves de l'enseignement spécialisé car les contenus n'étaient pas adaptés à leur profil (1);
- les animations s'inscrivant dans un cadre déjà riche d'initiatives EVRAS existantes (1) ;
- l'EVRAS faisant déjà partie intégrante du quotidien de l'école et relevant de l'hygiène de vie (1).

L'EVRAS est perçue non seulement comme une action de prévention, mais aussi comme une composante fondamentale de l'éducation, au même titre que les autres matières.

Les directions soulignent également l'importance de l'intervention d'opérateurs extérieurs, garants d'un cadre neutre, objectif et confidentiel. D'après elles, cette expertise indépendante libère la parole des élèves et crée un espace privilégié et sécurisé pour aborder des questions sensibles.

Par ailleurs, les témoignages mettent en lumière les défis que représente l'inquiétude de certains parents, souvent alimentée par la désinformation. Cela nécessite un investissement important des directions en matière de communication et de dialogue avec les familles.

Enfin, plusieurs directions expriment leur volonté de pérenniser l'organisation des animations EVRAS et, dans certains cas, de les étendre à d'autres années d'études soulignant l'importance d'une approche progressive et continue tout au long de la scolarité.

L'accord de coopération a permis de relancer l'EVRAS au sein de son école, car le dispositif n'était plus assuré depuis plusieurs années. L'éducation relationnelle et sexuelle des élèves est indispensable, mais que les animations arrivent tardivement dans la scolarité de sa population. Les jeunes élèves manquent d'information à leur arrivée en secondaire tandis que les élèves de 4^e souvent majeurs et sexuellement actifs sont peu éduqués à ce sujet. D'ailleurs, ils manifestent un engouement certain concernant ces animations. L'EVRAS devrait être dispensé plus tôt dans la scolarité et estime que la mise en place devrait débuter au minimum en 2^e secondaire. Deux périodes sont insuffisantes.

ATOUPS ET DIFFICULTÉS

Atouts

La mise en œuvre d'animations EVRAS obligatoires a reçu majoritairement un **accueil favorable** dans les écoles de l'échantillon. Les animations se sont inscrites la plupart du temps dans une **continuité** de ce qui était déjà en place dans l'école. La collaboration antérieure avec les opérateurs est perçue comme un atout. D'après les directions, les opérateurs garantissent une **information objective, claire et neutre, en adéquation avec l'accord de coopération** (art3 §2 2°) et les recommandations du *Guide pour l'EVRAS*. Le **souhait de pérenniser, voire d'étendre les animations** à caractère obligatoire à d'autres années d'études, est un signe positif de l'adhésion au dispositif.

Difficultés

Les difficultés évoquées sont essentiellement liées à la **médiatisation et à la diffusion d'informations tronquées** autour du dispositif **en 2023-2024**. Face aux réactions engendrées, les directions se sont adaptées par une **démarche communicationnelle** proactive ou en réponse aux inquiétudes des familles.

L'enseignement spécialisé soulève quelques réserves quant à l'**adéquation des contenus** aux besoins spécifiques et aux capacités de communication de ses élèves. Pourtant, le *Guide pour l'EVRAS* aborde « les spécificités liées aux publics en situation de handicap (pp 21-22) » et propose pour chaque thématique des adaptations pédagogiques pour l'enseignement spécialisé.

Enfin, certaines écoles déplorent la difficulté de trouver un **opérateur labellisé disponible**.

4.2 Opérateurs

Cette partie présente les informations collectées auprès des 35 opérateurs ayant dispensé des animations EVRAS au cours de l'année scolaire 2023-2024 dans les écoles concernées par l'étude de terrain. Les informations liées aux questions communes aux écoles et aux opérateurs ont été traitées dans la partie qui précède (4.1 Écoles). Ne sont donc reprises ci-après que les réponses aux questions réservées uniquement aux opérateurs.

Les opérateurs rencontrés se répartissent comme suit :

- 20 CPF ;
- 6 CPMS ;
- 6 SPSE ;
- 1 ASBL labellisée ;
- 2 organismes non labellisés.

4.2.1 Organisation des animations

Pour cinq opérateurs rencontrés, la collaboration avec l'école a débuté dans le cadre du décret : il s'agissait de trois centres de planning familial, d'un SPSE et d'une ASBL labellisée. Dans un cas, le CPF a pris l'initiative en proposant ses services ; dans trois autres, c'est la direction ou la cellule EVRAS de l'école qui a sollicité l'opérateur ; et dans un dernier cas, l'initiative est venue du PO.

Pour les autres opérateurs (30), la collaboration était déjà en place. Elle a parfois nécessité quelques ajustements pour répondre au cadre décretal : passage de la 3^e à la 4^e secondaire, alternance entre 5^e et 6^e primaire par exemple.

4.2.2 Opportunité et freins

■ ANIMATIONS EN 2024-2025

Dans l'enseignement fondamental, d'après leurs déclarations, 14 opérateurs reconduiront la collaboration avec l'école :

- selon les mêmes modalités (10) ;
- en adaptant le contenu de leurs animations aux spécificités du public (2) ;
- en posant des balises organisationnelles, par exemple en refusant de prendre en charge des groupes de plus de vingt élèves afin de garantir des débats productifs et de laisser la possibilité à chacun de s'exprimer (2).

Trois opérateurs ne reconduiront pas la collaboration :

- faute de personnel suffisant (1) ;
- car les animations EVRAS ne relèvent pas des priorités de son service (1) ;
- faute de labellisation (1).

Dans l'enseignement secondaire, selon les opérateurs, 16 poursuivront leur collaboration avec l'école :

- à l'identique (8) ;
- en adaptant leurs animations en fonction des spécificités du public (3) ;
- en modifiant les modalités organisationnelles (3), par exemple en revoyant la temporalité ou la configuration du groupe-classe, en morcelant des séances, etc. ;
- en coanimation avec un second opérateur (1) ;
- en dispensant 1 seule période en raison d'un manque de disponibilité (1).

Deux mettront fin à leur collaboration notamment à la suite de difficultés rencontrées avec le public : insultes et dégradations en dehors des horaires scolaires attribuées à certains élèves.

■ ATOUTS ET DIFFICULTÉS

En ce qui concerne les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre en 2023-2024, quatre situations ont été signalées par les opérateurs dans l'enseignement fondamental. Elles relèvent de réticences des parents (3) et d'absence des élèves (1).

Certains parents ont exprimé des réticences à la venue de l'opérateur dans l'école. L'opérateur a alors transmis à la direction de l'école des documents informatifs pour expliquer l'intérêt et le contenu des séances proposées. Un parent s'est plaint à l'opérateur de ne pas avoir été prévenu de la date de la séance EVRAS au sein de l'école ;

Lors d'une seconde séance d'animation, des élèves ont confié « ne pas pouvoir participer activement à la demande de leurs parents » ;

Certains élèves étaient absents pour « éviter l'animation » ;

Un parent a pris contact avec l'opérateur au nom de plusieurs familles pour relayer les questions engendrées par les animations.

Dans l'enseignement secondaire, huit situations ont été relevées par les opérateurs majoritairement en lien avec des difficultés organisationnelles en matière d'horaires ou de locaux (5). 2 opérateurs évoquent la sensibilité religieuse de certains élèves qui estiment le contenu des animations en contradiction avec leur croyance. 1 dernier fait état d'une réaction virulente d'élèves en dehors de

l'école ainsi que de la dégradation de la porte d'entrée de son service, événements attribués à l'animation réalisée en classe.

Difficultés organisationnelles avec l'école : cela se passe dans nos locaux et donc il y a quelquefois des retards, des oublis.

Le centre souhaite un espace de parole plus sécurisé face aux réactions véhémentes de certains élèves qui estiment les sujets en contradiction avec leur religion.

Lors des rencontres, les opérateurs ont été invités à s'exprimer librement. Les commentaires les plus fréquemment émis tiennent à(aux) :

- la mise en évidence de la **collaboration positive** avec l'école et avec les élèves (12) ;

La bonne collaboration avec l'école facilite la mise en œuvre de l'EVRAS. Le dialogue est ouvert tant à l'école que chez l'opérateur.

La collaboration est très confortable, l'école fait preuve d'ouverture, nous ne devons pas les convaincre de l'utilité de l'EVRAS.

- **la promotion de l'expertise** de l'opérateur (10), sa méthodologie (en adéquation avec les besoins exprimés par les élèves), la fiabilité de son information, la neutralité et la qualité du service ;

Les élèves ont reçu des informations fiables dans un contexte neutre et de non-jugement.

Les enfants ont compris que l'EVRAS pouvait être abordé sans tabou. Ils ont reçu des réponses à leurs toutes leurs questions et ont une meilleure compréhension du fonctionnement de la société. L'EVRAS a aussi permis de décomplexer certaines jeunes (surpoids, pilosité chez les filles).

On essaye de s'adapter aux demandes des élèves, des écoles et des parents. Nous venons avec des informations anatomiques et scientifiques, nous ne remettons pas en question les valeurs enseignées à la maison. C'est aux enfants de décider ce qu'ils font des informations données. Ils ne sont pas obligés de participer oralement mais sont présents en classe. Notre rôle est de répondre à leurs questions. On part de leurs interrogations, on ne va pas au-delà. On explore des pistes pour qu'ils se sentent à l'aise (amitié).

On essaye d'être dans l'échange avec les élèves, en fonction de la dynamique du groupe et des préoccupations des élèves. Si le groupe est silencieux, on propose des outils pour susciter le dialogue. On a des objectifs précis, on essaye qu'ils identifient le planning comme une ressource. L'EVRAS est rapporté au sexe, certains jeunes n'aiment pas et on essaye de leur montrer que c'est large.(...) L'école est attentive aux informations à donner et de leur questionnement.

- la formalisation de la collaboration soutenue par le **cadre légal** (6) ;

Les animations prolongent le travail effectué dans les classes précédentes, les subsides EVRAS ont permis de répondre à plus de demandes, il y a moins de réactions des parents en général, l'accord a formalisé une collaboration qui existait déjà, le travail avec le SPSE est un atout dans l'organisation.

- la difficulté de réaliser leurs missions en lien avec la **médiatisation** de l'EVRAS (4)

Le centre souhaite un espace de parole plus sécurisé face aux réactions véhémentes de certains élèves qui estiment les sujets en contradiction avec leur religion.

Les polémiques autour de l'EVRAS en 2023-2024 ont engendré des réactions d'hostilité et de méfiance des élèves vis-à-vis des animateurs.

Le service a été mis en difficulté lors du tapage médiatique autour de l'EVRAS. Nous avons été obligés de nous justifier sur le fond auprès de toutes les directions d'écoles communales alors que nous collaborons dans ce cadre depuis longtemps. L'échevin de la commune impose de communiquer la date des animations aux parents des classes concernées par l'EVRAS. Cette initiative ne pose pas de problème en secondaire. En revanche, certains élèves de P6 sont absents lors des animations.

Face à la méfiance que la médiatisation de l'EVRAS a suscitée, nous avons distribué des brochures pour expliquer l'EVRAS, montrer qui on est comment on travaille et réalisé de petites capsules vidéo disponibles sur les réseaux sociaux. Il est préférable de présenter les animations EVRAS en début d'année dans le calendrier de l'école comme toutes les autres activités, sinon cela génère des tensions et certains enfants étaient en conflit de loyauté lors des animations.

- les difficultés de **formation** (2)

Le service se trouve en grande difficulté concernant la formation du personnel, car il est difficile de trouver un formateur agréé et les plannings familiaux ne veulent pas former un personnel externe à son service.

- des désidératas organisationnels (2)

Besoin de budget supplémentaire pour assurer les animations en classe. Le CLPS²² a joué un rôle de régulateur, médiateur entre les différents opérateurs afin d'organiser des rencontres pour la province. Cela permet d'organiser des réunions, d'avoir des formations communes et d'échanger des informations.

OPÉRATEURS

Cinq des 35 opérateurs rencontrés ont débuté la collaboration avec l'école dans le cadre du décret. 30 opérateurs ont poursuivi une collaboration déjà en place.

En 2024-2025, 30 opérateurs reconduisent leur collaboration avec l'école. Les animations sont prévues selon les mêmes modalités (18), connaissent des ajustements organisationnels (7) ou des adaptations aux spécificités du public scolaire (5).

La non-reconduction est liée à des situations distinctes, toutes particulières telles qu'un manque de moyens humains, un défaut de labellisation ou des difficultés avec le public.

Quand ils ont émis des commentaires libres, les opérateurs soulignent la qualité de la **collaboration** avec les écoles et l'**accueil positif** des élèves, et valorisent **leur expertise** notamment en termes de neutralité et de transmission d'informations fiables. Certains d'entre eux soulignent que le **cadre légal** formalise et sécurise le partenariat.

Plusieurs opérateurs relèvent des **difficultés** souvent liées à la désinformation et au climat médiatique délétère qui ont entouré l'EVRAS en début d'année scolaire 2023-2024 et provoqué de la méfiance voire de l'hostilité de la part de certains élèves et de leurs parents. À l'instar des directions, certains opérateurs font état de réticences des parents ou d'absence d'élèves.

²² Centre Local de Promotion de la Santé

5 CONCLUSION

Afin de participer à l'état des lieux de la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire au terme de la 1^{re} année de sa mise en œuvre, le présent rapport se fonde sur les informations récoltées auprès de 1510 écoles et de 35 opérateurs pour répondre aux questions suivantes :

- Les animations EVRAS ont-elles été mises en place au sein des écoles en 2023-2024 ? De quelle manière ?
- À quel(s) type(s) d'opérateur(s) les écoles ont-elles fait appel ?

Concernant la mise en place de l'EVRAS au sein des écoles

En 2023-2024, première année d'implémentation de la généralisation de l'EVRAS, près de **9 écoles sur 10** (89 % de l'échantillon) ont mis en place les **animations EVRAS obligatoires** dans les classes concernées respectant ainsi le décret du 07 septembre 2023. La mise en œuvre est plus avancée dans l'enseignement secondaire.

La généralisation semble donc en marche, sans doute portée par des **collaborations préexistantes** qui ont été reconduites et adaptées. En effet, 75 % des écoles déclarent qu'elles organisaient des animations dans les classes visées avant l'accord de coopération. De nouvelles synergies ont été également impulsées par le décret.

En outre, un tiers des écoles annonce étendre les **animations à d'autres classes** l'expliquant par la volonté de répondre aux besoins concrets des élèves, de prolonger des initiatives ou d'intégrer l'EVRAS dans une approche éducative globale.

Dans 92 % des écoles qui les organisent, les animations sont mises en place dans le respect des prescriptions en matière de **périodes**. Dans l'enseignement spécialisé, un taux inférieur peut s'expliquer par une contradiction entre l'accord de coopération qui prévoit 4 animations d'une période et la circulaire 9020 qui indique deux périodes par an. Cela peut en outre être corrigé par la possibilité de planifier les animations sur plusieurs années.

Les **thématiques** traitées en animation sont différentes dans l'enseignement fondamental et secondaire. La thématique « Corps et développement humain » est la plus exploitée en 6^e année primaire tandis qu'une plus grande variété de thématiques est rencontrée dans l'enseignement secondaire. Ceci semble correspondre au développement psycho-affectif des élèves. Les thématiques « Identité de genre... » et « Valeurs, cultures... », peut-être plus sensibles, sont les moins exploitées dans les écoles visitées. Certaines divergences sur les contenus entre les déclarations des directions et des opérateurs peuvent s'expliquer entre autres par l'évolution des thématiques en cours d'animation et par un niveau de maîtrise différent de la « matière EVRAS ». Certaines directions affirment ne pas connaître les contenus abordés en animations, d'autres en ont une connaissance parcellaire parfois justifiée par la confiance dans l'expertise d'opérateurs habituels. Ce défaut d'information peut être lié à des réunions de préparation essentiellement organisationnelles et à des pratiques d'évaluation conjointe peu nombreuses.

Les animations sont déclarées **participatives** dans la mesure où les besoins des élèves sont identifiés, au préalable, par des concertations avec les équipes éducatives ou directement auprès des apprenants. En outre, de nombreux opérateurs précisent être vigilants à ne pas dépasser le degré de maturité des élèves et à recadrer les questions qu'ils estiment inadéquates. Ces pratiques déclarées croisent ainsi les lignes directrices de l'accord de coopération²³. Cependant quelques directions de

²³ Voir [cadre normatif](#)

l'enseignement spécialisé considèrent que les contenus et les méthodes ne sont pas adaptés aux spécificités de leurs élèves. Pour autant, le *Guide pour l'EVRAS* envisage les particularités de ce public.

Peu de **supports** ont été mis à disposition des élèves et des équipes pédagogiques, ce qui soulève la question des traces pour des activités réalisées durant le temps scolaire. En outre, cela pourrait expliquer que dans certains cas des enseignants sont impliqués, malgré le risque de non-respect de la confidentialité²⁴, dans l'encadrement des animations et que peu de prolongements pédagogiques sont relevés.

En matière d'**information**, la majorité des écoles communique sur la mise en œuvre de l'EVRAS avec les responsables légaux et les élèves, même si cela n'est pas imposé par le cadre. La communication autour de la date des animations n'est pas systématique, les écoles déclarant vouloir s'assurer ainsi de la présence de tous les élèves. Les **réactions** parentales, minoritaires, sont plus fréquentes dans l'enseignement fondamental ordinaire, parfois exacerbées par la médiatisation, allant d'inquiétudes et de refus de participation isolés à trois cas graves (incendies et menaces). Dans la plupart des cas, les directions disent avoir apaisé les tensions avec les familles concernées par des réunions d'information et des clarifications sur les contenus. Les opérateurs relèvent aussi des réactions parfois vives. Du côté des élèves, les contestations sont marginales et sans impact majeur sur l'organisation des activités.

L'analyse des registres dans les écoles visitées atteste d'un **taux de présence** aux animations de 91 %. Seuls 2 refus de participation directement attribués à la tenue des animations EVRAS sont explicitement mentionnés. Dans les sondages et sur le terrain, les absences aux animations sont signalées comme minoritaires. Elles sont expliquées, à l'instar des refus de participation, par la crainte de désaccord avec les valeurs culturelles et religieuses familiales.

Quand elles n'ont **pas organisé d'animation**, les écoles évoquent principalement la difficulté à trouver un opérateur labellisé disponible. En outre, 17 directions de l'enseignement fondamental font état de pression des parents.

Concernant le type d'opérateurs intervenant dans les écoles.

La grande majorité des écoles organisant les animations (94 %) a fait appel à des **opérateurs labellisés** comme l'exige le prescrit. Les opérateurs les plus sollicités sont par ordre d'occurrence les CPF, des CPMS et des SPSE. Le choix de l'opérateur repose essentiellement sur une collaboration préexistante. Quand il s'agit d'opérateurs « historiques » (CPF, CPMS, SPSE) ou habituels, les directions semblent ne pas interroger la labellisation. Les ASBL représentent une part congrue des acteurs EVRAS pour les périodes obligatoires au sein des écoles.

Le recours à des **opérateurs non labellisés** est expliqué en écoles par des collaborations préalables, des contraintes PO ou l'indisponibilité des opérateurs reconnus. Des difficultés à trouver un opérateur labellisé disponible sont surtout relevées dans l'enseignement fondamental. À ce propos, des opérateurs mentionnent un accès difficile à la formation liée à la labellisation.

En conclusion, **77 %** des 1 510 écoles de l'échantillon ont **mis en œuvre le dispositif dans le respect strict du prescrit** : elles ont proposé des animations dans le volume attendu²⁵ à toutes les classes concernées, avec les opérateurs labellisés exclusivement. Pour cette première année de généralisation de l'EVRAS, **89 % des écoles ont initié la mise œuvre en mettant en place les animations** (85% d'entre

²⁴ Art. 5 de l'accord de coopération

²⁵ Sur base d'un minimum 4 périodes pour l'enseignement spécialisé sur l'année scolaire 2023-2024

elles dans le respect des prescrits). La majorité des écoles visitées ne répondant pas aux prescrits en cette première année a modifié ses pratiques en 2024-2025.

Sur base des déclarations du sondage et des visites de terrain, pour l'échantillon concerné, le degré d'implémentation du dispositif apparaît satisfaisant s'agissant d'une première année de mise en application. Néanmoins, certains points requièrent une attention particulière : le déploiement des animations dans toutes les écoles avec des opérateurs labellisés ; la disponibilité des opérateurs ; l'information à destination de l'enseignement spécialisé ; la communication aux écoles des contenus abordés en animation ; les traces laissées aux élèves ; la confidentialité des échanges. Par ailleurs, les animations EVRAS ne rencontrent pas d'opposition de la part des directions des écoles rencontrées. La majorité des acteurs souligne d'ailleurs leur nécessité et le bénéfice apporté aux élèves.

6 RECOMMANDATIONS

Afin de s'assurer de la mise en œuvre complète du dispositif, le SGI recommande au gouvernement d'(de):

- évaluer les avancées de la mise en œuvre des animations obligatoires a minima auprès des écoles pour lesquelles l'administration ne dispose pas de données et de celles ayant déclaré ne pas avoir organisé d'animations en 2023-2024 ;
- veiller à garantir aux opérateurs l'accès à la formation nécessaire à la labellisation ;
- veiller à la clarification dans les circulaires du volume de périodes attendu dans l'enseignement spécialisé ;
- assurer aux écoles une information précise, de la part des opérateurs, sur les contenus abordés et les supports transmis aux élèves.

7 RELEVÉ DE « PRATIQUES MAJORANTES »

Dans une école visitée, les opérateurs chargés des animations "EVRAS" et l'équipe éducative se rencontrent au terme des animations afin d'évaluer le déroulement des séances et l'adéquation des contenus. Cela permet à l'équipe éducative de l'école d'être informée et à l'opérateur de prendre connaissance des éventuels retours. Les partenaires peuvent alors procéder aux ajustements nécessaires.

Un opérateur propose une convention qui permet à l'école et à l'opérateur de s'entendre en amont sur les modalités de fonctionnement de leur partenariat et sur les contenus abordés. Cela clarifie les rôles de chacun et participe à garantir la confidentialité des échanges.

Certains opérateurs d'une même zone géographique se rencontrent, avec l'appui d'un CLPS²⁶, afin d'échanger les bonnes pratiques, de partager des formations et de répartir l'offre de service sur toutes les écoles de la zone.

²⁶ Centre Local de Promotion de la Santé

8 SIGNATURES

Date : 17 septembre 2025

Signature de l'inspectrice :

Sylvie Renaut



Élodie Mouyard



Transmis au fonctionnaire général en charge de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif en sa qualité de Président de la Cellule intermédiaire de coordination en date du : 19/9/2025

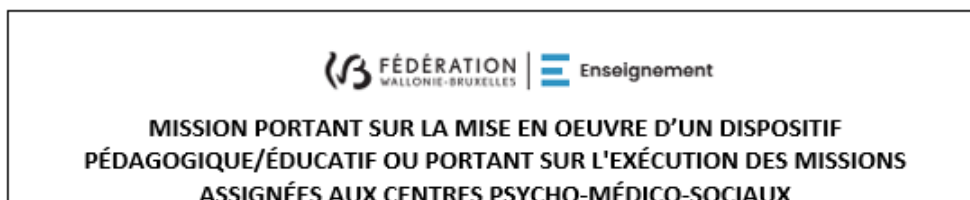


p.o.

Signature de l'inspecteur(trice) général(e) coordonnateur(trice) : Pascale GENOT

9 ANNEXES

9.1 Méthodologie



MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE

"Note du Gouvernement en date du 3 octobre 2024"

Référence	VG/FC/GCP/AA-HC/172
Mission concernée :	Mission portant sur le dispositif éducatif EVRAS dans le cadre de son évaluation bisannuelle
Inspectrice de contact :	Renaut Sylvie
Service de l'Inspection concerné	<input type="checkbox"/> Service de l'Inspection de l'Enseignement du continuum pédagogique <input checked="" type="checkbox"/> Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire de transition et de qualification <input type="checkbox"/> Service de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Enseignement à distance de la Communauté française en e-learning <input type="checkbox"/> Service de l'Inspection de l'Enseignement Artistique <input checked="" type="checkbox"/> Service de l'Inspection des Centres psycho-médico-sociaux
Questions à investiguer	Pour l'année scolaire 2023-2024 : Les animations EVRAS ont-elles été mises en place au sein des écoles ? De quelle manière ? A quel(s) type(s) d'opérateur(s) les écoles ont-elles fait appel ? (voir document de présentation au Cabinet en annexe)
Cadre théorique	Le <i>Code de l'enseignement</i> du 03 mai 2019 demande que, la Communauté française, les pouvoirs organisateurs et les équipes éducatives veillent à ce que l'école: « [...] éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et mette en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école ». Le <i>Décret portant assentiment à l'accord de coopération (07/09/23)</i> définit l'EVRAS, ses activités, ses thématiques et sa mise en œuvre. Il fait du guide de l'EVRAS un outil de référence. « [...] Elles [activités EVRAS] visent à apporter une information fiable, objective, et à participer à la déconstruction des stéréotypes ainsi qu'au développement de l'esprit critique. Elles ont pour finalité d'aider les jeunes à construire leur identité, à assurer la protection de leurs droits, à considérer l'impact de leurs choix sur leur bien-être et celui des autres, et à prendre des décisions éclairées tout au long de leur vie » (Art. 2. 1°). « Activités d'EVRAS : formations ou animations mises en place par des opérateurs labellisés ou agréés, conformément au titre 3 du présent accord. Ces interventions en EVRAS se veulent

	<p>participatives et centrées sur les besoins des apprenants et des apprenantes en prenant en compte leurs acquis et leur développement relationnel, psycho-affectif et sexuel » ; Art. 2.2°</p> <p>Article 23§1. « Les Pouvoirs organisateurs et les équipes éducatives sont responsables de la mise en œuvre et de la coordination de l'EVRAS dans leurs établissements scolaires ».</p> <p>Article 23§3. « A compter de l'année scolaire 2023-2024, les Pouvoirs organisateurs et les équipes éducatives font appel, dans le respect de leur liberté pédagogique, aux opérateurs » labellisés.</p> <p>« Conformément à l'article 1.4.1-2, alinéa 3, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, la généralisation de l'EVRAS est complémentaiement poursuivie par la tenue d'animations obligatoires spécifiques : dans l'enseignement ordinaire fondamental à concurrence d'une animation de deux périodes en sixième année de l'enseignement primaire ; dans l'enseignement ordinaire secondaire à concurrence d'une animation de deux périodes en quatrième année de l'enseignement secondaire ».</p> <p>Les circulaires 9020 et 9044 relatives à la généralisation de l'EVRAS cadrent la mise en place des animations et fait le point sur les opérateurs.</p> <p>Le <i>Pacte pour un enseignement d'excellence</i>, en son objectif stratégique 4.5, rappelle qu'il est demandé aux CPMS de « contribuer à la mise en œuvre de l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) ».</p> <p>Le <i>Guide pour l'EVRAS</i> est cité à l'article 2. 9° du Décret portant assentiment à l'accord de coopération (07/07/23) comme un « outil de soutien de référence à la généralisation de l'EVRAS, comprenant les balises communes à tous les intervenants ». Il articule les thématiques et les apprentissages par tranche d'âge.</p>
Ressources internes et externes	<p>Direction d'Exploitation des Données (DED) pour la constitution de l'échantillon</p> <p>Site www.evras.be</p>
Échantillon choisi	<p>Un sondage concerne l'ensemble des écoles de la FWB tenues d'organiser les animations EVRAS.</p> <p>L'échantillon de l'étude de terrain compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 écoles fondamentales ordinaires et 20 écoles secondaires ordinaires (18) et spécialisées (2) ; - 50 % d'écoles ayant répondu au sondage et 50 % d'écoles n'y ayant pas répondu. <p>La ventilation tient compte des réseaux, profils, catégories et zones géographiques. La diversité des catégories d'opérateurs constitue également un point d'attention.</p> <p>L'échantillon des opérateurs est constitué au regard des écoles sélectionnées.</p>
Planification des tâches	<p><u>Durée approximative de la mission</u> : de novembre 2024 à septembre 2025</p> <p><u>Durée approximative des phases</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CONCEPTION de novembre à décembre 2024 ▪ SONDAGE de janvier à février 2025 ▪ ÉTUDE DE TERRAIN de mars 2025 à avril 2025 ▪ RÉDACTION DU RAPPORT pour septembre 2025

	<p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de lancement ▪ Lecture, collecte d'informations et consultation des textes règlementaires ▪ Élaboration du rétroplanning ▪ Rédaction de la méthodologie spécifique ▪ Conception du sondage ▪ Rédaction des courriers directions et PO ▪ Rédaction du plan d'évaluation ▪ Rédaction de l'outil de collecte de données ▪ Conception de l'outil d'encodage (appui) ▪ Élaboration du contenu spécifique des parties du compte rendu ▪ Présentation de la mission à l'équipe de terrain <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visites de terrain avec analyse de documents et consultation des directions et des opérateurs ▪ Envoi des comptes rendus ▪ Encodage des données <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement des données validées (sondage et étude de terrain) ▪ Rédaction du rapport ▪ Envoi au Gouvernement pour le 31 mars 2025 <p>Nombre d'inspecteurs : 9 inspecteurs/inspectrices et 1 accompagnante méthodologique</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">CONCEPTION</p> <hr/> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">ÉTUDE DE TERRAIN</p> <hr/> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">RÉDACTION</p>
<p>Méthodes utilisées</p>	<p>Collecte de données via</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sondage en ligne ▪ Analyse de documents : <ul style="list-style-type: none"> - registres de présence et motifs d'absence ; - tout support communiqué aux élèves dans le cadre des animations EVRAS. ▪ Entretiens semi-directifs (directions et opérateurs) <p>Analyse qualitative et quantitative des données</p>	

9.2 Autres

9.2.1 Sondage. Relevé des faits et analyse des données par niveau et forme d'enseignement

■ ORGANISATION DES ANIMATIONS EVRAS

Fondamental ordinaire

Parmi les 1.064²⁷ écoles fondamentales ordinaires (EFO) concernées par le dispositif, 87,5 % (931) déclarent **avoir organisé des animations obligatoires relatives à l'EVRAS** durant l'année scolaire 2023-2024. Dans ces écoles, sur l'ensemble des classes concernées, les animations ont été effectuées pour 1.686 classes (96,7 %) et pour 28.078 élèves (98,6 % des élèves concernés).

La quasi-totalité de ces classes a bénéficié de minimum 2 **périodes d'animation**. Près de 43 % de ces classes ont reçu plus de deux périodes. Un maximum de 24 périodes a été relevé dans cinq classes, réparties dans deux écoles. 32 classes n'ont pas atteint le seuil de 2 périodes (moins de 2 %).

Les **raisons** évoquées par les 134 écoles ayant déclaré ne **pas organiser** d'animations EVRAS relèvent notamment de :

- l'absence de réponse ou de disponibilité de la part de l'opérateur (53 directions)
- difficultés organisationnelles (23 directions)
- pressions des parents (17 directions)

28 % des écoles (257) ayant organisé des animations EVRAS en 2023-2024 ont également étendu leurs **animations à des classes non ciblées** par le décret, particulièrement en P5²⁸, puis dans les classes maternelles et dans une moindre mesure en P4²⁹. Les thématiques abordées les plus souvent citées dans ces séances sont les relations interpersonnelles, le corps et le développement humain ainsi que les sentiments et les émotions.

Les écoles qui n'ont pas organisé de séances pour ces classes évoquent diverses raisons parmi lesquelles :

- le caractère non obligatoire (152 directions)
- les difficultés organisationnelles (136 directions)
- l'absence de nécessité (126 directions)
- l'inadaptation au public (96 directions)

Des animations EVRAS étaient déjà organisées pour les **classes ciblées** par l'obligation **avant la mise en œuvre du décret** par 75 % des écoles répondantes. Celles qui les organisaient de manière ponctuelle en fonction des besoins rencontrés (actualités, thématiques spécifiques, questionnements des élèves...) représentent environ 9 % des répondants tandis que celles qui n'en dispensaient pas avoisinent les 16 %.

²⁷ Sur les 1.084 écoles fondamentales ordinaires ayant répondu, 20 écoles n'organisaient pas de P6 en 2023/2024 et n'étaient donc pas soumises à l'obligation décréteale.

²⁸ 5^e primaire

²⁹ 4^e primaire

Fondamental spécialisé

Parmi les 76 écoles fondamentales spécialisées (EFS) ayant répondu au sondage, 90 % (68) déclarent **avoir organisé des animations** EVRAS durant l'année scolaire 2023-2024.

Ces écoles organisent 177 classes de maturité IV et accueillent 1.733 élèves. Les animations ont été organisées pour 162 classes (91,5 %) et pour 1.671 élèves (96,4 %).

La quasi-totalité des classes ayant bénéficié d'animations EVRAS a reçu au moins **2 périodes d'animation**, à l'exception de 6 classes qui n'ont bénéficié que d'une période. Parmi ces classes, 32 % ont bénéficié au minimum des **4 périodes** prévues par le décret. Un maximum de 12 périodes a été relevé dans 2 classes réparties dans 2 EFS.

Les raisons évoquées par les 8 EFS qui n'ont **pas organisé** d'activités EVRAS sont :

- le contenu des animations proposées est inadapté au public cible (6 directions)
- le manque d'information et le sentiment de non-priorité pour l'école (1 direction)
- le manque de formation des enseignants (1 direction)

La moitié des écoles qui ont répondu ont organisé des animations au sein **de classes non ciblées** par l'obligation du décret. Les bénéficiaires sont essentiellement des classes de maturités 2 et 3. Dans ce cadre, les thématiques choisies portent sur la vie relationnelle et affective, l'éducation sexuelle ainsi que la gestion des émotions et des conflits.

Quand elles n'ont pas organisé d'animations EVRAS pour ces classes, les EFS évoquent entre autres :

- l'inadéquation des animations proposées aux spécificités du public (16 directions)
- des raisons organisationnelles (8 directions)
- l'absence de nécessité (6 directions)

Des animations EVRAS étaient déjà organisées pour l'ensemble des **classes ciblées** par l'obligation **avant la mise en œuvre du décret** par 80 % des écoles répondantes. Celles qui les organisaient de manière ponctuelle en fonction des besoins spécifiques de la population scolaire représentent environ 16 % des répondants tandis que celles qui n'en dispensaient pas avoisinent les 4 %.

Secondaire ordinaire

Parmi les 296³⁰ écoles secondaires ordinaires (ESO) concernées par le dispositif, 95 % (281) **ont organisé des animations EVRAS** durant l'année scolaire 2023-2024. Les animations ont été organisées pour 1.625 classes (soit 96 % des classes concernées) et pour 30.317 élèves (soit 95 % des élèves concernés). La quasi-totalité de ces classes a reçu **au moins 2 périodes**, près de 33 % de ces classes ont reçu plus de 2 périodes.

Les raisons évoquées par les directions des 17 écoles secondaires concernées par le dispositif n'ayant **pas organisé** d'activités EVRAS sont :

- des difficultés organisationnelles telles que des démarches tardives, un changement de direction, une direction attentiste... (11 directions)
- l'indisponibilité de l'opérateur (6 directions)

66 % des écoles ont également organisé **des animations au sein de classes non ciblées** par l'obligation du décret, le plus souvent en S2³¹. Les thématiques les plus souvent abordées sont l'identité de genre et les violences.

³⁰ Sur les 303 ESO ayant répondu, 7 écoles n'organisaient pas de S4 en 2023/2024 et n'étaient donc pas soumises à l'obligation décrétole.

³¹ 2^e secondaire

Les raisons avancées le plus fréquemment par les directions pour **organiser** ces animations sont :

- l'intérêt de l'EVRAS qui peut être porté par un projet d'école (28)
- répondre aux besoins des élèves (27)
- poursuivre ce qui existait déjà avant le décret (23)
- l'initiative et la disponibilité des opérateurs (14)

Les raisons évoquées par les directions par le tiers des répondants qui n'ont **pas organisé** d'activités EVRAS dans ces classes sont :

- des raisons organisationnelles (47)
- l'absence de nécessité (14)
- le caractère non obligatoire (14)

Des animations EVRAS étaient déjà organisées pour l'ensemble des **classes ciblées** par l'obligation **avant la mise en œuvre du décret** par 77 % des écoles répondantes. Celles qui les organisaient de manière ponctuelle en fonction des classes, des options ou du projet d'école représentent environ 10 % des répondants tandis que celles qui n'en dispensaient pas avoisinent les 13 %.

Secondaire spécialisé

Parmi les 53 écoles secondaires³² spécialisées (ESS) concernées par le dispositif, 92 % (49) ont **organisé** des animations EVRAS durant l'année scolaire 2023-2024. Elles ont été organisées pour 143 classes sur 152 de phase 2 de la forme 3 et pour les 5 classes de 4^e année de la forme 4. Sur les 1.496 élèves que comptent ces classes, 1.455 ont été concernés, soit 97 % des élèves. Toutes ces classes ont reçu à minima **2 périodes**. 34% d'entre elles ont bénéficié d'au moins **4 périodes** comme prévu par le prescrit.

Les raisons évoquées par les directions des 4 écoles concernées par le dispositif n'ayant **pas organisé** d'activités EVRAS sont :

- un changement de direction (1 direction)
- une organisation en interne(1 direction)
- la priorisation avec d'autres besoins(1 direction)
- l'indisponibilité de l'opérateur(1 direction)

87 % des écoles ayant organisé des animations EVRAS en 2023-2024 ont étendu leurs animations à **des classes non ciblées** par le décret. Pour 34 d'entre elles, ce dispositif est une réponse aux besoins spécifiques de leur public. Dans 6 autres écoles, il s'agit d'une continuité de pratiques installées.

Les raisons évoquées par les 6 ESS qui n'ont **pas organisé d'activités EVRAS** pour ces classes sont :

- des difficultés organisationnelles (5)
- l'absence de nécessité (1)

Des animations EVRAS étaient déjà organisées pour l'ensemble des **classes ciblées** par l'obligation **avant la mise en œuvre du décret** par 76 % des écoles répondantes. Celles qui les organisaient de manière ponctuelle selon les besoins des élèves représentent environ 15 % des répondants tandis que celles qui n'en dispensaient pas avoisinent les 9 %.

▪ OPÉRATEUR(S) INTERVENU(S) EN ÉCOLE POUR LES ANIMATIONS EVRAS

Fondamental ordinaire

³² Sur les 55 ESS ayant répondu, 2 écoles n'organisaient pas de classes soumises à l'obligation décrétele

En matière d'**opérateurs**, ce sont prioritairement les CPMS qui interviennent (50 %), suivis par les centres de planning familial (46 %) et les services de promotion de la santé à l'école (23 %). Les ASBL labellisées sont moins évoquées (4 %) ainsi que les ASBL non labellisées (moins de 4 %). Certaines écoles font appel à plusieurs opérateurs pour leurs animations.

Les 31 **opérateurs non labellisés** cités dans le sondage sont majoritairement des membres du personnel, formés ou non (12) ; un service santé organisé par un PO pour l'ensemble de ses écoles (7) et des AMO (5). Sont notamment cités à une seule reprise : une ASBL, une mutuelle, une bibliothèque, une fondation, une troupe de théâtre. Plus de la moitié est intervenue dans le cadre d'une collaboration.

Le **choix de l'opérateur** est lié, dans la plupart des cas, à une collaboration préalable (79 %) ou dans une moindre mesure, l'offre d'un opérateur (30 %). Il découle plus exceptionnellement de la proximité géographique (20 %), des compétences (17 %) ou du label de l'opérateur (14 %). Dans 1 % des écoles, le PO impose son opérateur et enfin certaines directions (moins de 1 %) font appel au CPMS pour les mettre en relation avec un opérateur.

La **prise de contact** avec l'opérateur est initiée dans 69 % des cas par la direction, viennent ensuite le CPMS (13 %), les enseignants (6 %) ainsi que d'autres acteurs (12 %) parmi lesquels on trouve l'opérateur (58 écoles), le PO (29 écoles) des éducateurs (8 écoles) et dans un cas unique une cellule EVRAS.

Fondamental spécialisé

Pour les EFS, la tendance est la même que pour l'ordinaire. Ainsi, les CPMS sont les principaux partenaires (77 %), suivis des centres de planning familial (42 %) et des SPSE (17 %). Les ASBL labellisées représentent 10 % des interventions.

Deux écoles déclarent faire intervenir un **opérateur non labellisé** qui est un membre de leur personnel paramédical, social et psychologique.

Le **choix de l'opérateur** découle dans la plupart des cas, d'une collaboration préalable (91 %) ou de la proximité géographique (32 %). Il résulte moins de la disponibilité (28 %), de l'offre de service de l'opérateur (23 %) ou encore des compétences ou du label de l'opérateur (22 % pour chacun).

La **prise de contact** avec l'opérateur est initiée dans 55 % des cas par la direction, viennent ensuite le CPMS (20 %), et les enseignants (16 %). Dans 9 % des cas, d'autres acteurs tels que l'assistante sociale de l'école, le PO ou encore un centre de soins ont la charge du contact.

Secondaire ordinaire

Les ESO font souvent appel à plusieurs opérateurs. Les CPF sont les plus sollicités (84 %), devant les CPMS (50 %) et les ASBL labellisées (12 %). Les SPSE interviennent quasi à parts égales avec des opérateurs non labellisés (11 %).

Les 34 **opérateurs non labellisés** cités dans le sondage sont majoritairement les AMO (16) ; des ASBL (5) ; des membres du personnel (4) ; des maisons des jeunes (3). Sont cités une fois : un plan de cohésion sociale communal, Infor Jeunes, un service de psychologie de la police, un service de santé. Ils interviennent dans le cadre d'une collaboration avec un opérateur labellisé.

Le choix de l'opérateur découle dans la plupart des cas, d'une collaboration préalable (92 %) ou correspond à la proximité géographique (44 %). Cela résulte moins des compétences (36 %), de la disponibilité (31 %), de l'offre de service de l'opérateur (30 %) et enfin du label de l'opérateur (22 %).

La prise de contact avec l'opérateur est initiée dans 62 % des cas par la direction, viennent ensuite le CPMS (17 %) et enfin l'équipe éducative (17 %) dont des éducateurs, des coordinateurs, des assistants sociaux, des enseignants. Dans 4 % des cas, d'autres acteurs tels que l'opérateur ou le PO sont cités.

Secondaire spécialisé

Les ESS font souvent appel à plusieurs opérateurs. Les centres de planning familial sont les intervenants principaux (78 %), suivis par les CPMS (70 %), les opérateurs non labellisés (30 %), les SPSE (15 %) et les ASBL labellisées (8 %).

17 écoles font appel à un **opérateur non labellisé**. Dans 3 d'entre elles, cet opérateur est intervenu seul, il s'agit du personnel de l'IMP³³ ou d'enseignants formés à l'EVRAS. Dans les autres écoles, les directions déclarent également avoir fait appel à un opérateur labellisé, le plus souvent, le CPMS. 10 écoles font appel à leurs propres membres du personnel paramédical, social, psychologique ou enseignant. Ces deux catégories étant signalées comme ayant suivi une formation à l'EVRAS ou se coordonnant avec les opérateurs reconnus. Viennent ensuite deux AMO, deux ASBL, un centre hospitalier et un centre de jour attaché à l'école.

Le choix de l'opérateur dépend, dans la plupart des cas, d'une collaboration préalable (80 %), de la proximité géographique (48 %) ou de l'expertise de l'opérateur (41 %). Elle découle moins fréquemment de la disponibilité (35 %), de l'offre de service (35%), du label de l'opérateur (20 %).

La prise de contact avec l'opérateur est initiée dans 35 % des cas par d'autres acteurs tels que l'assistante sociale de l'école, des membres du personnel non enseignant. Viennent ensuite la direction (30 %), les enseignants (26 %) et enfin le CPMS (9 %).

- INFORMATION AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES

Informations aux parents

Fondamental ordinaire

70 % des EFO informent systématiquement les RL de l'**organisation des animations**, 8 % le font dans certains cas seulement. Concernant les **dates d'animation**, 52 % des écoles ont répondu à la question. Parmi ces écoles, 56 % déclarent toujours communiquer la date et 6 % dans certains cas.

Par ailleurs, à la suite de cette information, les EFO sont les plus touchées par les **réactions parentales** (30 % des écoles ayant informé de l'organisation). Elles consistent principalement en des demandes de clarification sur le contenu (95 écoles), des refus de participation (81 écoles) ainsi que des contestations et des résistances (74 écoles).

Neuf écoles signalent en outre qu'elles ont rencontré à la fois des retours sous forme de contestation, des demandes de clarification, des demandes d'information et des refus de participation. Deux **cas particulièrement graves** de contestation accompagnés d'un acte d'incendie sont rapportés. Dans une

³³ Institut médico-pédagogique

autre école, à la suite des animations pourtant annoncées et organisées lors des visites médicales, le PO a reçu 2 plaintes de parents et la direction a fait l'objet de menaces par un parent d'élève.

Fondamental spécialisé

Les EFS informent les RL de **l'organisation des animations** dans tous les cas pour 53 % d'entre elles et dans certains cas pour 17 %. 65 % des écoles ont répondu à la question à propos de l'information sur **la date de l'animation**, 38 % d'entre elles informent systématiquement de la date, 13 % é dans certains cas.

Des **réactions** sont rapportées dans 20 % des écoles ayant informé de l'organisation des activités. Ces réactions concernent principalement des demandes de clarification sur le contenu (9 écoles), des contestations et des résistances (3 écoles) ainsi que des refus de participation (2 écoles).

Secondaire ordinaire

Les ESO informent les RL de **l'organisation des animations** dans tous les cas pour 67 % et dans certains cas pour 9 %. 60 % des écoles ont répondu à la question à propos de l'information sur la **date** : parmi celles-ci, 46 % déclarent informer dans tous les cas, 12 % dans certains cas.

Les **réactions** plus rares au sein des ESO (11 %) concernent principalement des demandes de clarification sur le contenu (9 écoles), des refus de participation (10 écoles) ainsi que des contestations et des résistances (7 écoles).

Les réponses commentées par les directions sont marginales (4) :

- 2 cas d'opposition de parents, dont un pour qui les enfants n'étaient pas concernés,
- 1 mail circonstancié évoquant une incompatibilité culturelle,
- 1 questionnement de la part des parents.

Secondaire spécialisé

63 % des ESS informent systématiquement les RL de **l'organisation des animations**. 22 % le font dans certains cas seulement. 58% des écoles ont répondu à la question à propos de l'information sur la **date**. Parmi ces écoles, 39 % des écoles informent dans tous les cas et 29 % dans certains cas.

Au sein des ESS, les **réactions** représentent 15 % des écoles ayant informé des dates d'animations. Elles concernent principalement des demandes de clarification sur le contenu (3 écoles), des refus de participation (3) ainsi que des contestations et des résistances (1).

Informations aux élèves

Fondamental ordinaire

83 % des EFO informent les élèves de l'organisation d'animations EVRAS dans tous les cas et 5 % dans certains cas.

La date est transmise dans tous les cas pour 73 % des écoles , dans certains cas pour 5 %.

Fondamental spécialisé

67 % des EFS informent les élèves de l'organisation d'animations EVRAS dans tous les cas et 17 % dans certains cas.

La date est transmise dans tous les cas pour 49 % des écoles, dans certains cas pour 20%.

Secondaire ordinaire

93 % des ESO informent les élèves de l'organisation d'animations EVRAS dans tous les cas et 3 % dans certains cas.

La date est transmise dans tous les cas pour 89 % des écoles, dans certains cas pour 4 %.

Secondaire spécialisé

87 % des ESS informent les élèves de l'organisation d'animations EVRAS dans tous les cas et 9 % dans certains cas.

La date est transmise dans tous les cas pour 83 % des écoles, dans certains cas pour 13 %.

▪ FRÉQUENTATION DES ANIMATIONS EVRAS

Fondamental ordinaire

76 % des EFO déclarent que tous les élèves étaient présents aux animations et que les absences directement liées à l'EVRAS concernaient, dans 9 cas sur 10, une minorité d'élèves.

13 directions déclarent que les absences concernent une majorité d'élèves.

15 directions signalent, par le biais du commentaire libre proposé en fin de sondage, des absences volontaires imposées par les familles, souvent liées à une opposition idéologique ou confessionnelle, plusieurs parents évoquent leur volonté de gérer eux-mêmes l'éducation affective et sexuelle de leurs enfants, estimant que « ce n'est pas le rôle de l'école ».

8 directions soulignent dans ce même commentaire que les absences n'avaient pas de lien avec l'organisation de séances EVRAS.

Fondamental spécialisé

73 % des EFS déclarent que tous les élèves étaient présents et que les absences directement liées à l'EVRAS concernaient une minorité d'élèves.

Secondaire ordinaire

60 % des ESO déclarent que tous les élèves étaient présents et que les absences directement liées à l'EVRAS concernaient, dans plus de 9 cas sur 10, une minorité d'élèves.

18 directions soulignent dans le commentaire libre en fin de sondage que les absences ne sont pas imputables à l'animation EVRAS elle-même, mais relèvent de la vie scolaire habituelle (raisons médicales, empêchements divers ou encore absences fréquentes).

Secondaire spécialisé

65 % des ESS déclarent que tous les élèves étaient présents et que les absences directement liées à l'EVRAS concernaient une minorité d'élèves dans plus de 9 cas sur 10.

3 directions déclarent dans le commentaire libre en fin de sondage que l'absence des élèves est habituelle et sans lien avec le contenu des animations.

- ANIMATIONS EVRAS EN 2024-2025

Fondamental ordinaire

91% des écoles envisagent de reconduire le dispositif selon les mêmes modalités.

9 % des écoles déclarent vouloir modifier les modalités d'organisation essentiellement pour des raisons liées à l'opérateur (50 directions) et à l'organisation (17). 39 directions souhaitent changer d'opérateur notamment pour s'assurer de sa disponibilité, de sa labellisation.

Fondamental spécialisé

94 % des écoles envisagent de reconduire le dispositif selon les mêmes modalités.

6 % déclarent vouloir adapter leurs pratiques en :

- sollicitant un opérateur supplémentaire (2 directions)
- changeant d'opérateur (1 direction)
- augmentant le nombre de périodes proposées (1 direction)

Secondaire ordinaire

94 % envisagent de reconduire le dispositif selon les mêmes modalités.

6 % déclarent vouloir adapter leurs pratiques en :

- ciblant uniquement les classes obligatoires reprises dans le décret ou, au contraire, en étendant à des classes non obligatoires (8 directions)
- changeant d'opérateur (7 directions)
- augmentant le nombre de périodes proposées (1 direction)
- en intégrant un éducateur au dispositif (1 direction)

Secondaire spécialisé

91 % des écoles envisagent de reconduire le dispositif selon les mêmes modalités.

9 % déclarent vouloir adapter leurs pratiques en :

- changeant d'opérateur (2 directions)
- en adaptant le nombre de périodes proposées (1 direction)
- sollicitant un opérateur supplémentaire (1 direction)
- adaptant l'organisation du dispositif (1 direction)

▪ COMMENTAIRES DES DIRECTIONS QUANT À LA MISE EN ŒUVRE DES ANIMATIONS EVRAS

Sont traités ici les commentaires libres émis par les directions.

Fondamental ordinaire

Sur les 293 directions ayant émis un commentaire, 72 déclarent que l'EVRAS est une **pratique ancrée depuis plusieurs années**, parfois depuis plus de 20 ans. Ces écoles ont pu continuer les animations sans opposition majeure.

- *Cela fait plus de 15 ans que les animations EVRAS sont d'application dans notre établissement.*
- *Ces animations se font depuis des années dans mes implantations et ont toujours été bien accueillies par les parents*

47 directions précisent que les animations EVRAS sont perçues comme une très **bonne initiative, bien acceptée et répondant à un besoin réel**. Elles méritent d'être poursuivies, avec un souci constant d'adaptation, de collaboration et de transparence.

23 directions soulignent que ces animations n'ont **jamais suscité de problème ou de réaction négative** de la part des familles.

13 directions indiquent que les **animations s'intègrent naturellement au projet d'école** ou s'inscrivent dans un cadre éducatif plus large (transition vers le secondaire, gestion des conflits, citoyenneté...).

Certaines soulignent une **relation de confiance installée avec les parents**, en partie grâce à la régularité de l'intervention et à l'implication de partenaires connus.

- *Cela fait plus de 40 ans que nous collaborons avec le CPMS.*
- *Les parents font confiance, pas de retours négatifs.*

38 directions d'école précisent avoir fait face à **l'inquiétude des parents** à la suite de la médiatisation massive de la généralisation du dispositif en 2023-2024. Face à ces résistances, la plupart des directions ont mis en place une communication proactive en organisant des réunions d'information, en expliquant le cadre légal et les objectifs pédagogiques de l'EVRAS, ou en rappelant que ces animations s'inscrivent dans la continuité de pratiques existantes depuis plusieurs années.

15 directions signalent que certains parents ont manifesté un **refus explicite de participation** de leur enfant estimant, pour diverses raisons, que l'éducation affective et sexuelle devait rester de leur ressort exclusif.

14 directions d'école expriment des **réserves quant à la manière dont les animations EVRAS sont organisées et encadrées dans leur école**. Elles regrettent notamment le manque d'informations partagées des opérateurs avec les enseignants et les directions, ce qui rend difficile l'accompagnement des élèves après l'animation ou les échanges avec les familles. Cette absence de transparence engendre parfois un malaise, surtout lorsque des parents posent des questions précises sur le contenu abordé.

11 directions déclarent avoir délibérément choisi de **ne pas communiquer la date exacte des animations** afin d'éviter un phénomène d'absentéisme potentiel.

- *Nous n'avons jamais informé les parents des dates de l'information EVRAS afin qu'ils ne soustraient pas leur enfant de celle-ci. Chaque enfant a le droit de recevoir cette formation indispensable à son développement et à son émancipation future.*

Des doutes plus exceptionnels sont également émis sur l'**adéquation de certaines thématiques** avec l'âge des élèves.

Les retours négatifs sont anecdotiques : mauvais contacts avec les animateurs, élèves perturbés, perte de naïveté.

Fondamental spécialisé

18 des 29 directions ayant déposé un commentaire signalent le **bon fonctionnement des animations** que ce soit dans l'organisation ou les partenariats.

10 d'entre elles soulignent également que les animations sont organisées depuis de nombreuses années. Ces interventions font partie du fonctionnement habituel de l'école. Dans certains cas, les thématiques sont abordées au moment jugé opportun par les enseignants, selon la maturité des élèves.

4 directions rapportent la **difficulté liée aux besoins spécifiques des élèves** de l'enseignement spécialisé et à leurs capacités communicationnelles.

- *Ces animations sont plus sensibles pour les élèves du type 2 qui n'ont parfois pas la communication ni la compréhension pour y participer.*

3 directions rapportent des **inquiétudes émises à la suite de la désinformation** et du battage médiatique.

Secondaire ordinaire

Sur 127 directions ayant laissé un commentaire, 28 déclarent que les animations EVRAS sont **implantées depuis longtemps**, bien avant l'instauration du décret les rendant obligatoires. Elles font partie intégrante de la culture d'école. Dans ce contexte, la mise en conformité avec le décret n'a entraîné aucun changement majeur ni difficulté. L'organisation est généralement perçue comme simple, efficace et peu contraignante.

21 directions apprécient l'**ouverture et la bienveillance des intervenants**, ainsi que l'impact éducatif concret observé chez les jeunes.

- *Tout se passe très bien depuis des années de collaboration avec le même planning. Il n'y a que des retours positifs des élèves, quelle que soit l'année.*

20 directions estiment que les **animations sont indispensables**, bien menées et bénéfiques pour les élèves, notamment pour libérer la parole, aborder des sujets sans tabou et favoriser le bien-être relationnel et affectif.

4 directions signalent des **difficultés d'organisation**, principalement liées à la difficulté de trouver un opérateur disponible. Les remarques concernent essentiellement des aspects logistiques, aucune critique n'est formulée sur le bien-fondé des animations.

3 directions écrivent avoir dû faire face aux **inquiétudes de parents**.

3 directions déclarent n'avoir **pas voulu informer les parents**.

- *Nous n'informons pas à l'avance des animations EVRAS pour permettre à tous nos élèves, toutes confessions ou cultures confondues, d'avoir ce temps de parole sur des sujets souvent tabous à la maison.*

Secondaire spécialisé

18 des 22 directions ayant complété librement ce commentaire déclarent que les animations EVRAS sont très bien organisées, jugées positives, utiles et nécessaires, notamment au regard du profil spécifique des élèves.

- *Les animations ont été utiles et parfaitement perçues.*

4 directions mettent en avant que ces animations existaient déjà avant l'obligation.

3 directions soulignent également que la bonne collaboration avec les opérateurs facilite la mise en œuvre des animations.

9.2.2 Questionnaires

SONDAGE

Numéro FASE :

École organisant de l'enseignement :

- primaire ordinaire
 primaire spécialisé
 secondaire ordinaire
 secondaire spécialisé

- Les animations EVRAS ont-elles été organisées dans votre école durant l'année scolaire 2023-2024 ?
 - Oui
 - Non
 Si non, pourquoi ?
- Complétez le tableau ci-dessous pour répondre aux questions suivantes :
 - Combien de classes avez-vous organisées en 2023-2024 en 6^e année de l'enseignement primaire ordinaire, en 4^e année de l'enseignement secondaire ordinaire, en maturité IV de l'enseignement spécialisé, en phase 2 de la forme 3 de l'enseignement spécialisé et/ou en quatrième année de la forme 4 de l'enseignement spécialisé secondaire ?
 - Combien d'élèves chacune de ces classes comptait-t-elle ?
 - Chacune de ces classes a-t-elle bénéficié des animations EVRAS ?
 - Combien de périodes ont été consacrées à chaque classe pour les animations EVRAS?

Classe	Nombre d'élèves	Animation EVRAS organisée			Nombre de périodes
		OUI	NON	Si non, pourquoi ?	
6 ^e année primaire classe 1					
6 ^e année primaire classe 2					
...					
4 ^e année secondaire classe 1					
...					
Maturité ...					

- Des animations EVRAS étaient-elles organisées dans ces classes avant la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire ?
 - Oui
 - Partiellement (à expliquer)
 - Non
- Des animations EVRAS ont-elles eu lieu au sein de classes non ciblées par l'obligation du décret ?
 - Oui
 - Si oui, la(les)quelle(s) ?
 - Pour quelle(s) raison(s) ?
 - Non
 - Si non, pour quelle(s) raison(s) ?
- Quel(s) opérateur(s) est (sont) intervenu(s) dans votre école pour les animations EVRAS ?
Réponses multiples

- Centre de planning familial
 - Centre psycho-médico-social (CPMS)
 - Service de Promotion de la Santé à l'École
 - ASBL labellisée EVRAS
 - Autre (à préciser)
6. Pourquoi le choix s'est-il porté sur cet(ces) opérateur(s) ?
Réponses multiples
- Existence d'une collaboration préalable
 - Offre de service de l'opérateur
 - Disponibilité de l'opérateur à la période souhaitée
 - Proximité géographique
 - Expertise de l'opérateur
 - Opérateur labellisé EVRAS
 - Autre (à préciser)
7. Qui a pris contact avec l'opérateur ?
- Direction
 - Enseignant
 - CPMS
 - Autre (à préciser)
8. Les animations EVRAS sont-elles prévues selon les mêmes modalités pour 2024-2025 ?
- Oui
 - Non
- Si non, pourquoi ?
9. L'école a-t-elle informé les responsables légaux de l'organisation de(s) l'animation(s) EVRAS ?
- Oui dans tous les cas
 - Oui dans certains cas
 - Non
10. L'école a-t-elle informé les responsables légaux de la date de(s) l'animation(s) EVRAS ?
- Oui dans tous les cas
 - Oui dans certains cas
 - Non
11. L'information aux responsables légaux a-t-elle suscité des réactions ?
- Oui
 - Si oui, quelle a été la réaction la plus fréquente ?
 - Demande de clarification sur le contenu
 - Demande de rencontre avec la direction
 - Contestations/résistances
 - Refus de participation
 - Autre (préciser)
 - Non
12. L'école a-t-elle informé les élèves de l'organisation de(s) l'animation(s) EVRAS ?
- Oui dans tous les cas
 - Oui dans certains cas
 - Non
13. L'école a-t-elle informé les élèves de la date de(s) l'animation(s) EVRAS ?
- Oui dans tous les cas
 - Oui dans certains cas
 - Non
14. Tous les élèves étaient-ils présents lors des animations ?
- Oui
 - Non

Si des absences étaient explicitement liées à l'organisation d'animations EVRAS, combien d'élèves cela concerne-t-il ?

- Une minorité d'élèves
- Environ une moitié d'élèves
- Une majorité d'élèves

15. Commentaire éventuel quant à la mise en œuvre des animations EVRAS au sein de votre école

GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES DIRECTIONS AYANT RÉPONDU AU SONDAGE

Numéro FASE :

École organisant de l'enseignement :

- primaire ordinaire
- primaire spécialisé
- secondaire ordinaire
- secondaire spécialisé

Organisation pratique

1. Comment se sont organisées les séances EVRAS (périodes consécutives ou non, moment de la journée ...) ?
2. Un membre du personnel était-il présent lors des séances EVRAS ?
 - Non
 - Oui
 - Si oui, lequel ?
 - Quel était son rôle ?

Opérateurs

3. Avez-vous rencontré des difficultés à trouver un opérateur ?
 - Oui
 - Si oui, la(es)quelle(s) ?
 - Non
4. Pour chaque classe, quel était l'opérateur en charge de l'animation EVRAS ?
 - Centre de planning familial (à préciser)
 - CPMS
 - Service de Promotion de la Santé à l'École
 - ASBL labellisée EVRAS (à préciser)
 - Autre (à préciser)
5. Pourquoi le choix s'est-il porté sur cet (ces) opérateur(s) ? *Réponses multiples*
 - Existence d'une collaboration préalable
 - Offre de service de l'opérateur
 - Disponibilité de l'opérateur à la période souhaitée
 - Proximité géographique
 - Expertise de l'opérateur
 - Opérateur labellisé EVRAS
 - Autre (préciser)

Expliquez.

Contenus et supports

6. Pour chaque classe, quelle thématique du guide a été abordée lors de ces animations ?
 - Les sentiments et émotions
 - Les relations interpersonnelles
 - Le corps et développement humain tant des garçons que des filles
 - Les valeurs, cultures, société, droits et sexualités
 - Les identités de genre, expressions de genre, orientations sexuelles et les discriminations des personnes LGBTQIA+
 - La sexualité et les comportements sexuels
 - Les violences
 - La santé sexuelle et reproductive
 - Ne sait pas

7. Qu'est-ce qui a motivé le choix de cette(ces) thématique(s) ?
8. Le choix a fait l'objet d'une concertation :
- avec les enseignants ;
 - avec les partenaires ;
 - avec les élèves (identification des besoins).
- Expliquez.
9. Les animations EVRAS ont-elles fait l'objet d'une préparation spécifique de la(des) classe(s) concernée(s) ?
- Oui
Si oui, laquelle ? Pour quelle(s) classe(s) ?
 - Non
10. Ces animations ont-elles connu un prolongement ?
- Oui
Si oui, ce prolongement relevait-il du pédagogique ?
 - o Oui
Si oui, lequel ?
 - o Non
Si non, précisez.
 - Non
11. Un support aux animations EVRAS a-t-il été transmis à l'école avant ou après les activités ?
- Oui, avant
 - Oui, après
 - Non
 - Autre (à préciser)
12. Un support aux animations EVRAS a-t-il été remis aux élèves ?
- Oui
 - Non
 - Ne sait pas

Opportunités et freins

13. Les animations EVRAS ont-elles constitué une plus-value pour vos élèves ?
- Oui
Si oui, en quoi ?
 - Non
Si non, pourquoi ?
14. Avez-vous rencontré des difficultés particulières pour généraliser l'EVRAS dans l'école ?
- Oui
Si oui, lesquelles ?
 - Non
15. Les animations sont-elles prévues selon les mêmes modalités pour 2024-2025 ?
- Oui
 - Non
Si non, pourquoi ?
16. L'école a-t-elle informé les responsables légaux de l'organisation des animations EVRAS ?
- Oui dans tous les cas
 - Oui dans certains cas
Si oui, comment ?
Si oui, l'information a-t-elle suscité des réactions ?
 - o Oui
Si oui, lesquelles ?
 - ◇ Demande de clarification sur le contenu
 - ◇ Demande de rencontre avec la direction

- ◇ Contestations/résistances
- ◇ Refus de participation
- ◇ Autre (préciser)

Quelle réponse l'école a-t-elle apportée ?

Non

Non

17. L'école a-t-elle informé les responsables légaux de la date de(s) l'animation(s) EVRAS ?

Oui dans tous les cas

Oui dans certains cas

Si oui, comment ?

Si oui, l'information a-t-elle suscité des réactions ?

Oui

Si oui, lesquelles ?

◇ Demande de clarification sur le contenu

◇ Demande de rencontre avec la direction

◇ Contestations/résistances

◇ Refus de participation

◇ Autre (préciser)

En cas de contestation, quelle réponse l'école a-t-elle apportée ?

Non

Non

18. L'école a-t-elle informé les élèves de l'organisation des animations EVRAS ?

Oui dans tous les cas

Oui dans certains cas

Si oui, comment ?

Si oui, l'information a-t-elle suscité des réactions ?

Oui

Si oui, lesquelles ?

◇ Demande de clarification sur le contenu

◇ Demande de rencontre avec la direction

◇ Contestations/résistances

◇ Refus de participation

◇ Autre (préciser)

Quelle réponse l'école a-t-elle apportée ?

Non

Non

19. L'école a-t-elle informé les élèves de la date de(s) l'animation(s) EVRAS ?

Oui dans tous les cas

Oui dans certains cas

Si oui, comment ?

Si oui, l'information a-t-elle suscité des réactions ?

Oui

Si oui, lesquelles ?

◇ Demande de clarification sur le contenu

◇ Demande de rencontre avec la direction

◇ Contestations/résistances

◇ Refus de participation

◇ Autre (préciser)

Quelle réponse l'école a-t-elle apportée ?

Non

Non

20. Commentaire éventuel quant à la mise en œuvre des animations EVRAS au sein de votre école

GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES DIRECTIONS N'AYANT PAS RÉPONDU AU SONDAGE

Numéro FASE :

École organisant de l'enseignement :

- primaire ordinaire
- primaire spécialisé
- secondaire ordinaire
- secondaire spécialisé

Organisation pratique

1. Les animations EVRAS ont-elles été organisées dans votre école durant l'année scolaire 2023-2024 ?
 - Oui
 - Non
 - Si non, pourquoi ?
2. Combien de classes avez-vous organisées en 2023-2024 en 6^e année de l'enseignement primaire ordinaire, en 4^e année de l'enseignement secondaire ordinaire, en maturité IV de l'enseignement spécialisé, en phase 2 de la forme 3 de l'enseignement spécialisé et/ou en quatrième année de la forme 4 de l'enseignement spécialisé secondaire ?

Nombre de classes :
3. Combien d'élèves chacune de ces classes compte-t-elle ?

Classe 1 :

Classe 2 :

...
4. Chacune de ces classes a-t-elle bénéficié des animations EVRAS ?
 - Oui
 - Non
 - Si non, pourquoi ?
5. Combien de périodes ont été consacrées à chaque classe pour les animations EVRAS ?

Classe 1 :

Classe 2 :

...
6. Comment se sont organisées les séances EVRAS (périodes consécutives ou non, moment de la journée ...) ?
7. Un membre du personnel était-il présent lors d'une animation EVRAS ?
 - Oui
 - Si oui, lequel ?
 - Quel était son rôle ?
 - Non
8. Des animations EVRAS étaient-elles organisées dans ces classes avant la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire ?
 - Oui
 - Partiellement (à expliquer)
 - Non
9. Des animations EVRAS ont-elles eu lieu au sein de classes **non** ciblées par l'obligation du décret ?
 - Oui
 - Si oui, la(les)quelle(s) ?
 - Pour quelle(s) raison(s) ?

- Non
Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

Opérateurs

10. Avez-vous rencontré des difficultés à trouver un opérateur ?
- Oui
Si oui, la(es)quelle(s) ?
- Non
11. Pour chaque classe, quel était l'opérateur en charge de l'animation EVRAS ?
- Centre de planning familial (à préciser)
- CPMS
- Service de Promotion de la Santé à l'École
- ASBL labellisée EVRAS (à préciser)
- Autre (à préciser)
12. Pourquoi le choix s'est-il porté sur cet (ces) opérateur(s) ? *Réponses multiples*
- Existence d'une collaboration préalable
- Offre de service de l'opérateur
- Disponibilité de l'opérateur à la période souhaitée
- Proximité géographique
- Expertise de l'opérateur
- Opérateur labellisé EVRAS
- Autre (préciser)
- Expliquez.
13. Qui a pris contact avec l'opérateur ?
- Direction
- Enseignant
- CPMS
- Autre (préciser)

Contenus et supports

14. Pour chaque classe, quelle(s) thématique(s) du guide a(ont) été abordée(s) lors de ces animations ?
- Les sentiments et émotions
- Les relations interpersonnelles
- Le corps et développement humain tant des garçons que des filles
- Les valeurs, cultures, société, droits et sexualités
- Les identités de genre, expressions de genre, orientations sexuelles et les discriminations des personnes LGBTQIA+
- La sexualité et les comportements sexuels
- Les violences
- La santé sexuelle et reproductive
- Ne sait pas
15. Qu'est-ce qui a motivé le choix de cette(ces) thématique(s) ?
16. Le choix a fait l'objet d'une concertation :
- avec les enseignants ;
- avec les partenaires ;
- avec les élèves (identification des besoins).
- Expliquez.
17. Les animations EVRAS ont-elles fait l'objet d'une préparation spécifique de la(des) classe(s) concernée(s) ?
- Oui
Si oui, laquelle ? Pour quelle(s) classe(s) ?

- Non
18. Ces animations ont-elles connu un prolongement ?
- Oui
- Si oui, ce prolongement relevait-il du pédagogique ?
- Oui
 - Si oui, lequel ?
 - Non
 - Si non, préciser.
- Non
19. Un support aux animations EVRAS a-t-il été transmis à l'école avant ou après les activités ?
- Oui, avant
 - Oui, après
 - Non
 - Autre (à préciser)
20. Un support aux animations EVRAS a-t-il été remis aux élèves ?
- Oui
 - Non
 - Ne sait pas

Opportunités et freins

21. Les animations EVRAS ont-elles constitué une plus-value pour vos élèves ?
- Oui
 - Si oui, en quoi ?
 - Non
 - Si non, pourquoi ?
22. Avez-vous rencontré des difficultés particulières pour généraliser l'EVRAS dans l'école ?
- Oui
 - Si oui, lesquelles ?
 - Non
23. Les animations EVRAS sont-elles prévues selon les mêmes modalités pour 2024-2025 ?
- Oui
 - Non
 - Si non, pourquoi ?
24. L'école a-t-elle informé les responsables légaux de l'organisation des animations EVRAS ?
- Oui dans tous les cas
 - Oui dans certains cas
 - Si oui, comment ?
 - Si oui, l'information a-t-elle suscité des réactions ?
 - Oui
 - Si oui, lesquelles ?
 - Demande de clarification sur le contenu
 - Demande de rencontre avec la direction
 - Contestations/résistances
 - Refus de participation
 - Autre (préciser)
 - Quelle réponse l'école a-t-elle apportée ?
 - Non - Non
25. L'école a-t-elle informé les responsables légaux de la date de(s) l'animation(s) EVRAS ?
- Oui dans tous les cas
 - Oui dans certains cas
 - Si oui, comment ?

Si oui, l'information a-t-elle suscité des réactions ?

- Oui
 - Si oui, lesquelles ?
 - ◇ Demande de clarification sur le contenu
 - ◇ Demande de rencontre avec la direction
 - ◇ Contestations/résistances
 - ◇ Refus de participation
 - ◇ Autre (préciser)

Quelle réponse l'école a-t-elle apportée ?

- Non

Non

26. L'école a-t-elle informé les élèves de l'organisation des animations EVRAS ?

- Oui dans tous les cas
- Oui dans certains cas

Si oui, comment ?

Si oui, l'information a-t-elle suscité des réactions ?

- Oui
 - Si oui, lesquelles ?
 - ◇ Demande de clarification sur le contenu
 - ◇ Demande de rencontre avec la direction
 - ◇ Contestations/résistances
 - ◇ Refus de participation
 - ◇ Autre (préciser)

Quelle réponse l'école a-t-elle apportée ?

- Non

Non

27. L'école a-t-elle informé les élèves de la date de(s) l'animation(s) EVRAS ?

- Oui dans tous les cas
- Oui dans certains cas

Si oui, comment ?

Si oui, l'information a-t-elle suscité des réactions ?

- Oui
 - Si oui, lesquelles ?
 - ◇ Demande de clarification sur le contenu
 - ◇ Demande de rencontre avec la direction
 - ◇ Contestations/résistances
 - ◇ Refus de participation
 - ◇ Autre (préciser)

Quelle réponse l'école a-t-elle apportée ?

- Non

Non

28. Tous les élèves étaient-ils présents lors des animations EVRAS ?

- Oui
- Non

Si des absences étaient explicitement liées à l'organisation d'animations EVRAS, combien d'élèves cela concerne-t-il ?

- Une minorité d'élèves
- Environ une moitié d'élèves
- Une majorité d'élèves

29. Commentaire éventuel quant à la mise en œuvre des animations EVRAS au sein de votre école

GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES OPÉRATEURS

Les questions marquées d'un astérisque (*) sont communes aux directions et aux opérateurs.

1. Était-ce une nouvelle collaboration entre vous et l'école ?
 - Oui
 - Non
2. Qui a pris le premier contact ?
 - Vous (offre de service)
 - L'école
 - Autre
3. Avant l'animation, avez-vous eu des échanges avec l'école ?*
 - Oui
Si oui, sur quels sujets portaient ces échanges (planification, contenu, modalités d'organisation, etc.) ?
 - Non
Si non, pourquoi ?
4. Quelles ont été les thématiques abordées avec chaque classe ?*
 - Les sentiments et émotions
 - Les relations interpersonnelles
 - Le corps et développement humain tant des garçons que des filles
 - Les valeurs, cultures, société, droits et sexualités
 - Les identités de genre, expressions de genre, orientations sexuelles et les discriminations des personnes LGBTQIA+ ;
 - La sexualité et les comportements sexuels
 - Les violences
 - La santé sexuelle et reproductive
5. Qui a choisi ces thématiques ?
 - PO
 - Direction
 - Enseignant
 - Opérateur
 - Autre (préciser)
6. Qu'est-ce qui a motivé le choix de cette thématique ?*
7. Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans la mise en œuvre de vos animations ?
 - Oui
Si oui, lesquelles ?
 - Non
8. Un membre du personnel de l'école était-il présent lors d'une animation?*
 - Oui
Si oui, lequel ?
Quel était son rôle ?
 - Non
9. La collaboration est-elle reconduite pour 2024-2025 ?
 - Oui
Si oui, les animations sont-elles prévues selon les mêmes modalités?
 - Non
Si non, pourquoi ?
10. Commentaire éventuel quant à la mise en œuvre des animations EVRAS au sein de l'école

2 Note complémentaire



Mise en œuvre du dispositif EVRAS au sein des écoles de l'enseignement obligatoire en FWB

Note complémentaire au rapport d'évaluation EVRAS 2025

1. CADRE DE LA NOTE

À la demande du cabinet de Mme la Ministre Glatigny, des précisions sont apportées au rapport d'évaluation produit par le SGI relatif à la mise en œuvre du dispositif EVRAS en 2023-2024.¹

2. PRÉCISIONS APPORTÉES

Page 5

Par « représentativité des opérateurs », il convient d'entendre que l'échantillon prend en compte la diversité des opérateurs labellisés (Centres de planning familial, Centres Psychomédicosociaux, Services de promotion de santé à l'école et ASBL) et intègre des opérateurs non labellisés.

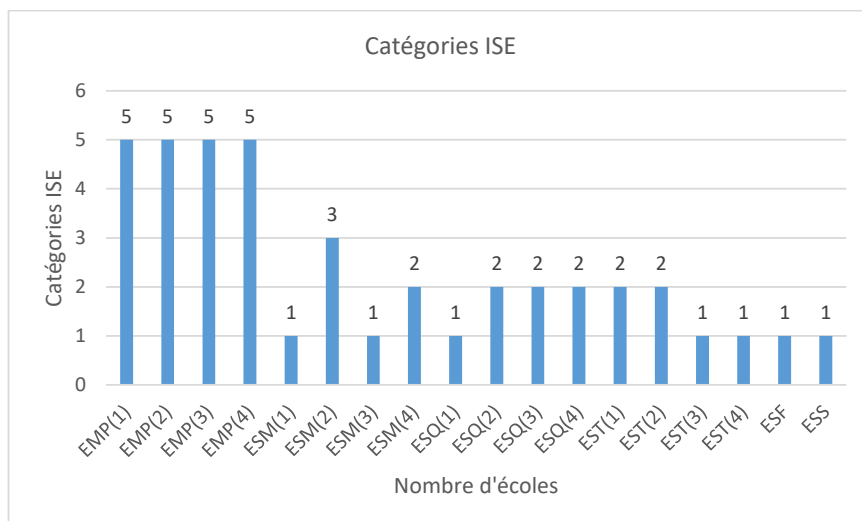
Pour chacune des 35 écoles organisant les animations, un opérateur a été rencontré:

- CPF (20)
- 6 SPSE (6)
- 6 CPMS (6)
- ASBL labellisée (1)
- Service communal non labellisé (1)
- ASBL non labellisée (1)

¹ SGI, « Rapport d'une mission d'évaluation d'un dispositif pédagogique ou éducation. Mission d'évaluation portant sur la mise en œuvre du dispositif EVRAS au sein de l'enseignement obligatoire en FWB », 17 septembre 2025

Page 6

Le graphique 3, repris ci-dessous, présente pour l'échantillon de l'étude de terrain le nombre d'écoles au sein des profils et catégories.



Graphique 3. Ventilation des écoles de l'échantillon de terrain en fonction des catégories

Les écoles sont identifiées selon les profils suivants :

- **EMP** pour les écoles fondamentales organisant l'enseignement maternel et primaire.
- **ESQ** pour les écoles secondaires organisant l'enseignement de qualification pour plus de 75 % des élèves aux 2^e et 3^e degrés ;
- **EST** pour les écoles secondaires organisant l'enseignement de transition pour plus de 85 % des élèves aux 2^e et 3^e degrés ;
- **ESM** pour les écoles secondaires mixtes, y compris celles n'organisant qu'un 1^{er} degré ;
- **ESF** pour les écoles spécialisées fondamentales ;
- **ESS** pour les écoles spécialisées secondaires.

Au sein de chaque profil, les écoles sont classées selon leur indice socio-économique (ISE) et réparties en quatre quarts, l'ISE 1 étant le plus bas. Ainsi, chaque profil est réparti en quatre catégories permettant de comparer des écoles ayant un même niveau d'ISE.²

Page 17

Le point « Opérateurs non labellisés » est précisé comme suit.

D'après les données du sondage, les opérateurs non labellisés opèrent seuls dans 14 écoles de l'enseignement fondamental et dans 3 écoles de l'enseignement secondaire spécialisé.

Dans le fondamental, 7 écoles indiquent que les animations EVRAS sont assurées par les enseignants, souvent formés à l'EVRAS ; 6 écoles fondamentales déclarent recourir à un service de santé organisé par leur PO et 1 école annonce une collaboration avec une ASBL.

² Art 4 de l'AGCF du 20 mai 2020 visant à préciser la notion de performance présentant un écart significatif en dessous de la moyenne des écoles comparées et à définir le processus d'identification des écoles concernées.

Dans le secondaire spécialisé, les 3 écoles concernées déclarent que les animations sont menées par des psychologues, membres de l'équipe paramédicale ou des enseignants formés à l'EVRAS, afin d'adapter le contenu aux besoins spécifiques de leur public.

Dans 51 écoles, les opérateurs non labellisés interviennent en partenariat avec des opérateurs labellisés notamment dans des logiques de coanimation ou de complémentarité.

Les AMO sont les plus fréquemment citées (16 écoles). Elles n'interviennent pas seules : elles apparaissent généralement comme second ou troisième partenaire. Quand elles sont citées en second opérateur, elles travaillent majoritairement avec un centre de planning familial, quand elles sont citées en 3^e ligne, c'est en collaboration avec un centre de planning familial et un CPMS. Les écoles expliquent ce partenariat par l'existence d'une collaboration préalable.

Dans 15 écoles, l'équipe éducative est également impliquée, notamment des enseignants, des éducateurs, des membres de l'équipe paramédicale. Ils sont majoritairement cités comme second opérateur et collaborent soit avec un centre de planning familial soit avec un CPMS.

Enfin, 14 écoles déclarent faire appel à des partenaires variés tels que des associations féministes ou de défense des droits LGBT, des plateformes de prévention, un service de santé affective et sexuelle, un plan de cohésion sociale (PCS), une bibliothèque, un centre de jour, un service de police, un hôpital... Ces partenaires interviennent en complément des opérateurs labellisés.

Page 23

Les 4 documents « axés sur l'estime dans soi et les qualités (2) et sur les changements physiques et psychologiques liés à la puberté (2) ont été produits » par un service communal non labellisé.

Pages 24 et 25

En page 25, il convient de lire « L'analyse a montré que les supports destinés aux élèves abordent tous des thématiques prévues par l'Accord de coopération et reprises dans le *Guide pour l'EVRAS* » [...].

3. SIGNATURE

Le 17 octobre 2025

Signature de l'Inspectrice générale coordonnatrice